

OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS  
DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE  
([pref-environnement@correze.gouv.fr](mailto:pref-environnement@correze.gouv.fr))

portant ouverture de l'enquête publique,  
sur la demande d'autorisation au titre des  
installations classées pour la protection de  
l'environnement concernant la création d'un  
parc éolien sur des terrains situés sur les  
communes de Camps-Saint-Mathurin-  
Leobazel, Sexcles et Mercoeur,  
ouverte du  
7 janvier 2019 au 5 février 2019 INCLUS

Registre mis à jour le :

18 JAN, 2019

**Sujet :** [INTERNET] Enquête publique sur le projet du parc éolien du Deyroux  
**De :** philippebassaler <philippebassaler@orange.fr>  
**Date :** 29/12/2018 11:15  
**Pour :** pref-environnement@correze.gouv.fr

Bonjour

Je vous retourne le mail adressé à la mairie de Sexcles faisant part de mon opposition au projet avec les motifs.

Philippe Bassaler

Le Bourg

Sexcles

Envoyé depuis mon smartphone Samsung Galaxy.

----- Message d'origine -----

**De :** Bassaler Philippe <philippebassaler@orange.fr>

**Date :** 21/12/2018 15:40 (GMT+01:00)

**À :** sexcles mairie <sexcles@wanadoo.fr>

**Objet :** cahier de doléances

Bonjour

Je tiens à vous faire part de mon inquiétude concernant le projet d'implantation d'éoliennes sur la commune. La photo du projet qui m'a été transmise prévoit semble-t-il d'installer une dizaine d'éoliennes de 200 mètres de hauteur qui seront bien visibles par une partie du village. Ces éoliennes vont entraîner des nuisances visuelles (lumières clignotantes dans le ciel) et auditives (alarmes) jour et nuit. On sait aussi qu'elles génèrent des ondes de basses fréquences qui se propagent sur de très longues distances et peuvent avoir un impact sur la santé publique. Il est également prouvé que les éoliennes entraînent la disparition de toute une partie de la faune notamment les rapaces (90% en 1 an), ces oiseaux que nous avons encore la chance d'observer dans notre commune et qui sont de plus en plus rares. Ne détruisons pas notre seule richesse : les paysages, la nature, le calme !

Notre région est excédentaire en énergie positive, par conséquent ce ne sont pas de bons arguments et face aux inconvénients cela ne peut être pris en compte.

Nous tenions , mon épouse et moi-même absolument ,à vous faire savoir que nous sommes contre ce projet et nous ne comprenons pas qu'il soit sur le point d'être mis en place alors que le conseil municipal s'était prononcé contre. Je pense que beaucoup de personnes dans le village ne sont pas au courant et qu'il est absolument nécessaire que des réunions publiques soient organisées sur ce sujet et qu'une information claire soit diffusée sur toute la commune par tous les moyens car nous sommes tous concernés.

Cordialement,

**Sujet :** [INTERNET] Enquête publique parc éolien du Deyroux

**De :** GUY JALENQUES <outlook\_77E7C5B021E965CF@outlook.com>

**Date :** 31/12/2018 12:41

**Pour :** "pref-environnement@correze.gouv.fr" <pref-environnement@correze.gouv.fr>

Je suis opposé à ce projet d'installation d'éoliennes industrielles. Résidant une bonne partie de l'année dans

La communauté de communes du Pays de Salers (Cantal), contigüe à la Corrèze, il m'arrive fréquemment de venir en excursion ou promenade, seul ou avec des amis, dans le secteur Xaintrie/vallée de la Cère riche en beaux paysages et monuments. Il serait fort regrettable que ce territoire soit défiguré par des éoliennes géantes, sources de multiples nuisances.

G. Jalenques, Faussanges 15310 St-Cernin  
Guy.jalenques@wanadoo.fr

**Sujet :** [INTERNET] Enquête publique projet éolien Mercoeur-Sexcles

**De :** Matthieu Parneix <matthieu.parneix@gmail.com>

**Date :** 07/01/2019 08:38

**Pour :** pref-environnement@correze.gouv.fr

Monsieur le Préfet, Madame, Monsieur,

Je souhaite vous faire part, dans le cadre de l'enquête publique sur le projet éolien de Mercoeur, Sexcles, de ma plus vive désapprobation quant à la nature du projet, à sa mauvaise intégration paysagère, et aux conséquences d'une telle implantation à proximité des magnifiques gorges de la Dordogne. La hauteur des mâts proposés est, notamment, sans commune mesure avec la profondeur des gorges, et nuira sans aucun doute à la perception de la majesté du lieu, comme en témoignent très partiellement les photomontages fournis. Ce serait un danger particulier pour le développement du tourisme en Xaintrie, et pour la préservation du caractère sauvage de la région, avec, notamment, ses vues incomparables sur les monts du Cantal, qui seraient irrémédiablement impactées.

Au-delà de l'aspect paysager, il faut relever les déperditions d'énergie liées à la distance de lignes adaptées. L'ensemble de ces implantations étant liées à un modèle énergétique qui, pour être malheureusement encouragé par l'Etat, n'en est pas moins incertain et extrêmement coûteux pour le contribuable et les consommateurs finaux d'électricité, qui ne pourront éternellement payer des taxes sur des énergies intermittentes et qui ne contribuent en rien à la diminution de nos émissions de gaz à effet de serre.

Vous remerciant de l'intérêt que vous porterez à ces modestes remarques, je vous prie, Monsieur le Préfet, d'agréer l'expression de ma très haute considération.

Matthieu Parneix  
32 chemin rural 97  
Le Bas Coudert  
Limoges

**Sujet :** [INTERNET] enquête publique parc éolien Corrèze 1

**De :** perrinegarreau@laposte.net

**Date :** 07/01/2019 09:31

**Pour :** pref-environnement@correze.gouv.fr

Je tiens à exprimer mon opposition à l'implantation de 10 éoliennes industrielles de 200m sur les communes **de Camps-Saint-Mathurin-Léobazel (19430), de Sexcles (19430), et de Mercoeur (19430).**

Sous prétexte de sauver la planète et de nous apporter progrès et prospérité,  
Eolfi, société financière,

vient en Xaintrie uniquement pour faire du profit

: produire plus, gagner plus... et gaspiller plus ! La Xaintrie

n'est pas une zone ventée. Mais

l'électricité sera payée aux promoteurs au double du prix du marché

, ce qui

explique leurs profits... aux frais des usagers que nous sommes.

Laisser implanter ce projet, c'est s'exposer à

la multiplication des parcs éoliens dans la région.

Eolfi met en avant les taxes que vont percevoir les communes et la  
communauté Xaintrie Val' Dordogne.

En réalité,

ces taxes repartiront aussi vite qu'elles sont arrivées

: par un mécanisme de péréquation, la

communauté de communes Xaintrie Val' Dordogne (et les communes qui la  
composent) reversent déjà, en

2018, plus de 400 000 € au Fonds National de Péréquation. Ceci s'explique

notamment par les ressources

exceptionnelles liées à l'hydro-électricité.

Au lieu de soutenir notre économie, comme les promoteurs de cet industrie le  
prétendent,

ce projet va

altérer notre potentiel touristique et dévaloriser notre patrimoine bâti

(-20% à -30%). De plus, la zone

devient inconstructible pour des habitations dans un périmètre de 500 m

autour du parc éolien.

Certes les propriétaires des terrains percevront des loyers, mais ils sont liés par

un bail emphytéotique et à

ce titre

ils risquent de se retrouver dans une trentaine d'années avec un champ de ruines à démanteler à leurs frais

, ou aux frais de la commune s'ils sont insolvable.  
Eolfi met en avant les emplois « créés », il n'y aura au final aucun emploi local créé en phase d'exploitation.

La Xaintrie est attractive de par son patrimoine bâti traditionnel et la beauté de ses paysages. Ce parc de 10 éoliennes industrielles de 200 m de haut va fortement détériorer notre cadre de vie

Les études réalisées par les promoteurs se veulent très rassurantes quant aux risques de nuisances. Mais les riverains de parcs existants témoignent : ils vous parleront de bruits lancinants, d'infrasons, de flash lumineux, de problèmes de santé sur les humains et les animaux... Les promoteurs veulent implanter leurs éoliennes dans nos zones protégées par les labels Natura 2000 et Réserve de biosphère. Une éolienne de 200 m de haut, c'est 2 fois et demi la hauteur de la cité administrative de Tulle, c'est 2/3 de celle de la Tour Eiffel.

La vallée de la Dordogne est déjà une région à énergie très largement positive : ses barrages hydro-

électriques produisent de l'énergie renouvelable depuis plus de 60 ans. La production d'électricité annoncée par

Eolfi ne représenterait que 10 % de celle du barrage du Chastang.

Ces vendeurs d'énergie se présentent comme une alternative au nucléaire : faux !

Les tenants de l'éolien ne parlent pas de fermer des centrales, mais de faire baisser la part du nucléaire par tous les autres moyens, qu'ils soient renouvelables ou non.

**Sujet :** [INTERNET] Parc éolien du Deyroux-Corrèze 1

**De :** "ph.f" <ph.f@bbox.fr>

**Date :** 07/01/2019 09:54

**Pour :** pref-environnement@correze.gouv.fr

Concerne : Enquête publique du projet de parc éolien, à la demande de la Société Eolfi et sa filiale « Parc éolien Du Deyroux –Corrèze 1»

Sexcles le 7/01/2019

Monsieur le Président de la Commission d'Enquête Publique,

Par la présente, je marque ma ferme opposition au nouveau projet déposé par les sociétés reprises sous rubrique et actuellement soumis à enquête publique.

Cette opposition est motivée principalement par les raisons suivantes:

- Ce projet porte une atteinte grave, inacceptable et irréversible à notre cadre de vie proche en saccageant le paysage rural et forestier, patrimoine commun, apprécié et revendiqué de tous.

Ces aérogénérateurs de 200 mètres de haut ne peuvent, en effet, s'intégrer à nos paysages dont les lignes de force sont par nature horizontales.

La convention de Florence, ratifiée par la France est bafouée.

- Ce projet ne respecte pas le principe de précaution proposé par l'ensemble du monde médical et respecté dans la plupart des pays. Ce principe invite à maintenir une distance de minimum 1500m entre les éoliennes et les habitations. Des problèmes de santé touchant des riverains sont, en effet, de plus en plus souvent répertoriés au voisinage de ces parcs éoliens. Accepter le présent projet, constituerait un déni inadmissible de la santé des riverains.

-Plusieurs études scientifiques récentes démontrent que les infrasons produits par ces machines portent un préjudice majeur à la santé des riverains ainsi qu'aux animaux tant domestiques que sauvages, et ce dans un rayon pouvant atteindre 5 km en fonction du terrain. (Irritabilité, troubles du sommeil et de l'appétit...)

-Le bruit généré par ces machines est insupportable, Il ne doit pas se calculer uniquement en Db car il se situe dans les basses fréquences particulièrement prégnantes et dérangeantes pour les riverains,

- Ce projet portera atteinte à mon patrimoine immobilier comme on l'observe dans d'autres régions où sont installés des zones d'éoliennes. Contrairement à ce qu'affirment les promoteurs, des études pertinentes évaluent une perte de valeur des biens pouvant aller jusqu'à moins 30% dans un rayon de 5 km.

-Les éoliennes implantées à l'intérieur des terres ne sont pas rentables. Néanmoins, si elles produisent peu d'électricité, elles produisent beaucoup d'euros capté par quelques uns, grâce aux subventions publiques, c'est-à-dire grâce aux.....citoyens !

- L'intermittence chaotique de la production d'électricité de ces machines n'en fait pas un moyen efficace de production d'électricité et générera, par les adaptations indispensables du réseau et les techniques de stockage illusoire à mettre en oeuvre, des coûts prohibitifs à charge du citoyen consommateur. Elle ne permet pas de diminuer le CO2 comme le montre l'augmentation de ce gaz en Allemagne et en Norvège, pourtant pionniers en la



matière. L'objectif qu'on leur prête abusivement n'est donc pas atteint et aucune preuve d'efficacité écologique ni d'indépendance énergétique n'a été apportée par les autorités régionales ou nationales. Adopter une mesure qui n'atteint pas l'objectif fixé est un non-sens.

C'est pour toutes ces raisons que je vous demande d'émettre un avis DÉFAVORABLE au projet de parc éolien du DEYROUX

En vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président de la Commission d'enquête Publique, l'expression de mes salutations distinguées.

Philippe Ferrand  
Murgat  
19430 Sexcles

**Groupe Indépendant  
de réflexion sur l'énergie**

1<sup>er</sup> mars 2018

*Pierre Audigier, ingénieur général  
des Mines (h)  
ancien conseiller de la Commission Européenne*

*Patrice Cahart, inspecteur général  
des Finances (h)  
ancien conseiller à la Cour de cassation*

*Denis de Kergorlay, président exécutif d'Europa Nostra,  
la fédération européenne des associations de défense  
du patrimoine paysager et monumental*

## **En France, l'éolien est une erreur ruineuse, sans profit pour le climat**

*La France n'a pas besoin de nouvelles éoliennes. Elle est excédentaire en électricité, ce qui la contraint à exporter, au prix de lourdes pertes, 11% de sa production, en année normale. N'aggravons pas ce gaspillage.*

*De nouveaux engins n'auraient d'ailleurs aucune utilité du point de vue du climat. En effet, les sources fossiles, émettrices de CO<sub>2</sub>, ne fournissaient déjà plus, en 2015, que 6,3 % de notre électricité. Elles ne pourront, pour des raisons techniques, être totalement éliminées.*

*Or l'éolien, lourdement handicapé par son intermittence, est beaucoup plus coûteux, pour notre économie, que d'autres sources d'énergie. Et ses engins sont pour l'essentiel fabriqués hors de France.*

*Nos paysages, nos finances publiques, nos budgets de consommateurs ne sauraient leur être sacrifiés.*

*En Allemagne, où l'éolien s'est développé de façon effrénée, les émissions de CO<sub>2</sub> par le secteur électrique n'ont pas diminué. La moitié du courant est fournie par des sources fossiles (charbon, lignite). Le prix de l'électricité atteint, pour les ménages, le double du niveau français.*

*Le nécessaire combat pour le climat doit être recentré sur l'isolation des bâtiments et l'amélioration des modes de transport. C'est seulement là qu'une réduction importante des émissions de CO<sub>2</sub> pourra être obtenue.*

<p>I/ <u>En France, l'éolien est la pire solution</u>, page 2</p> <p>A/Rien ne justifie un nouveau supplément éolien, page 2</p> <p>B/ L'éolien est gravement handicapé par son intermittence, page 5</p> <p>C/Un fort supplément d'éolien aurait un coût écrasant, page 6</p> <p>D/ Il serait désastreux pour le cadre de vie, page 9</p> <p>II/ <u>Mais alors, que faire ?</u>, page 10</p> <p><u>Études jointes</u>, pages 15 et 16.</p>
---

## ***I/ En France, l'éolien est la pire solution***

Nous sommes des écologistes. Le combat pour la planète, son eau, son air, ses paysages, est le nôtre. Mais nous pensons qu'en promouvant l'éolien, on choisit la plus mauvaise arme.

Notre note est centrée sur le cas de la France métropolitaine <sup>1</sup>. Elle ne concerne pas l'éolien déjà en service, ni l'éolien déjà décidé. Elle s'oppose en revanche aux projets et programmes qui s'y ajouteraient. Nous ne traiterons pas ici de l'éolien en mer, qui appellerait des développements particuliers.

### ***A/ Rien ne nécessite un nouveau supplément éolien***

Quatre arguments ont été avancés pour justifier un second supplément éolien. Aucun d'eux ne résiste à l'examen.

#### ***a/ La France n'a pas besoin d'un second supplément éolien pour couvrir durablement sa consommation d'électricité***

En année normale <sup>2</sup>, notre pays exporte 11 % de sa production électrique. Ces exportations s'effectuent à des prix de braderie : EDF doit revendre moitié moins cher, en moyenne, sur les marchés internationaux, le

<sup>1</sup> Pour une bonne compréhension des phénomènes, notre groupe a consulté Claude Mandil, ancien directeur général de l'Energie et des Matières premières, ancien directeur général de l'Agence Internationale de l'Energie, ainsi que Jacques Treiner, physicien, professeur émérite à l'Université Pierre-et-Marie Curie, ancien professeur à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, enseignant à l'Université de Paris VII. Bien entendu, les positions du groupe n'engagent que lui.

<sup>2</sup> Au long de cette note, nous faisons abstraction des perturbations causées en 2016 et 2017 par l'arrêt de nombreux réacteurs pour contrôle. La France va maintenant retrouver ses rythmes antérieurs de production et d'exportation.

courant qu'elle a acheté aux exploitants éoliens. **Un supplément d'éolien ne ferait qu'aggraver ce gaspillage, mis en fin de compte à la charge du consommateur.**

La durée de vie prévue d'une éolienne est d'une vingtaine d'années. Les implantations qu'on voudrait effectuer actuellement n'ont donc pas vocation à remplacer les réacteurs nucléaires en service, qui peuvent être prolongés de vingt ans voire quarante (voir II, a).

***b/ Un second supplément éolien français serait sans effet sur le climat***

Au cours des prochaines années, la consommation française d'électricité sera sans doute à peu près constante, comme elle l'est depuis six ans. D'un côté, les économies d'énergie auront des effets, et la désindustrialisation peut hélas se poursuivre. De l'autre, la population augmente un peu, le niveau de vie aussi, et les véhicules électriques, il faut l'espérer, prendront leur essor.

**En 2015, année normale, les combustibles fossiles (charbon, fioul, gaz) n'ont fourni que 6,3 % de l'électricité française.** Ce faible pourcentage va se réduire encore, du fait des nouvelles installations éoliennes et photovoltaïques décidées. Il ne pourra néanmoins tomber à zéro, car on devra maintenir des installations de secours, en raison notamment de l'intermittence éolienne et photovoltaïque.

Peut-être nous répondra-t-on qu'une progression des excédents français aiderait à la suppression des centrales allemandes au lignite, particulièrement polluantes. Mais c'est vouloir remplacer une production stable par une production intermittente ; vain exercice <sup>3</sup>. Et la France ne porte aucune responsabilité dans le désordre allemand ; elle ne saurait sacrifier, en cette affaire, ses finances et ses paysages.

Vouloir sauver le climat en agissant sur la production d'électricité française, c'est se tromper de combat. Elle n'engendre plus que 3,6 % de nos émissions de gaz à effet de serre <sup>4</sup> ; le pourcentage va encore s'abaisser. Le reste, donc l'essentiel, résulte de l'industrie manufacturière, des transports,

<sup>3</sup> En Allemagne, en 2015, 44 % de la production électrique a été fournie par du charbon ou du lignite ! La progression de l'éolien, dans ce pays, a donc été inefficace, voire contre-performante. Le 1<sup>er</sup> octobre 2004, à Cologne, Mme Angela Merkel, alors dans l'opposition, avait pourtant souligné les dangers d'une prolifération de l'éolien.

<sup>4</sup> RTE, *Bilan électrique 2015*, page 20. Le total des émissions de carbone inclut les autres gaz à effet de serre, convertis en équivalents-carbone.

de l'agriculture et du chauffage des bâtiments. C'est sur ces secteurs que l'action en faveur du climat doit être concentrée.

***c/ Une nouvelle progression de l'éolien ne réduirait pas vraiment la dépendance énergétique de la France***

Par analogie avec les importations d'hydrocarbures, dont notre pays est dépendant, certains font valoir que la promotion de l'éolien permettrait de réduire nos importations d'uranium.

Mais celles-ci ne constituent pas une réelle dépendance. L'uranium n'entre que pour 10 % environ dans le prix de revient du courant nucléaire. Les réserves mondiales, qui permettent de tenir environ cent ans au rythme actuel, se trouvent bien réparties sur la planète, et notamment dans des régions sûres, ce qui n'est pas le cas du pétrole et du gaz : l'Australie vient au premier rang, et le Canada au troisième. D'ailleurs, les études en cours dans divers pays s'orientent vers la construction de surgénérateurs, à consommation très faible. Un second combustible, le thorium, dont les réserves sont triples de celles de l'uranium, s'ajouterait à ce dernier.

De son côté, la fabrication des éoliennes exige des métaux rares - dont le tantale - que la France ne produit pas, et dont la fourniture comporte, sur la longue période, de sérieux aléas.

***d/ Le remplacement d'une partie des réacteurs par des éoliennes serait sans incidence sur notre sécurité intérieure***

Les avocats de l'éolien font surtout valoir des motifs de sécurité intérieure. Soucieux de *ne pas mettre tous les œufs dans le même panier*, ils sont à l'origine de la loi relative à la transition énergétique, du 17 août 2015, qui tend à limiter à 50 % la part du nucléaire dans la production électrique de notre pays. Mais le potentiel est déjà diversifié : le nucléaire n'en constitue que 48 %. S'il assure néanmoins 75 % de la production, c'est en raison de l'intermittence de l'éolien et du photovoltaïque. La mise en service, au début de 2019, d'une centrale de la troisième génération, et quelques années plus tard, de celles de la quatrième accroîtra la diversité.

En second lieu, les risques du nucléaire civil, en France, sont faibles. L'accident de Fukushima a été provoqué, non par le séisme, auquel les structures de béton ont résisté, mais par le raz-de-marée, phénomène que

notre pays n'a jamais connu, si loin qu'on remonte dans les archives <sup>5</sup>. Les centrales françaises en service ont d'ailleurs été construites selon des règles de sécurité beaucoup plus strictes qu'au Japon.

### ***e/ La France est en avance et non en retard***

La France est en retard, répètent les promoteurs éoliens et leurs avocats. C'est tout le contraire. Voici la hiérarchie des émissions de CO<sub>2</sub> nécessaires pour produire 1 kwh : Pologne 750 g, Allemagne 520 g, Royaume-Uni 450 g, Italie 390 g, France 60 g. Seule de l'échantillon, la Suède fait mieux (10 g) grâce à son hydro-électricité, et aussi à son potentiel nucléaire, aujourd'hui remis en cause <sup>6</sup>.

### ***B/ L'éolien est gravement handicapé par son intermittence.***

1/ Elle l'empêche de remplacer le nucléaire dans une proportion significative. En effet, les éoliennes de France ne fonctionnent, en année moyenne, qu'à 24 % de leur puissance. Quand le vent est faible, elles ne tournent pas. Quand il est trop fort, elles doivent être arrêtées. Dans leurs présentations de projets, les promoteurs affirment que les engins prévus permettront d'alimenter tant de foyers ; c'est spécieux, car les intéressés dépendront d'autres sources énergétiques pour les trois quarts de leur consommation d'électricité.

2/ Les avocats de l'éolien minimisent ce défaut :

- ils invoquent le « foisonnement », c'est-à-dire la supposée compensation des vents de la Manche, de l'Atlantique et de la Méditerranée ; or cette compensation est très imparfaite ; chaque année, et parfois durant plusieurs jours, la production éolienne tangente le zéro dans l'ensemble de la France ; particulièrement critiques sont les périodes de grand froid, durant lesquelles il n'y a ni vent ni soleil, alors que la consommation des particuliers atteint son maximum ; il serait fort imprudent de compter, en pareil cas, sur les importations, car nos voisins subissent les mêmes vagues de froid ;

---

<sup>5</sup> En décembre 1999, une tempête a partiellement inondé la centrale nucléaire du Blayais, dont trois réacteurs ont dû être arrêtés. Des travaux de sécurité ont alors été effectués. En 2007, l'Autorité de Sécurité Nucléaire, dont on connaît la rigueur, a jugé la situation satisfaisante.

<sup>6</sup> *Institute for Climate Economics, 2017*. Les chiffres sont de 2013, mais la hiérarchie demeure.

- les pointes de production de l'éolien, dit-on, pourraient être utilisées à extraire l'hydrogène de l'eau, et ce gaz servirait ensuite à faire fonctionner des véhicules <sup>7</sup> ; mais ces procédés expérimentaux sont encore très loin de la rentabilité, et il n'existe, dans le monde, aucune usine d'électrolyse.

3/ Dès lors, un pays qui souhaite développer l'éolien doit se doter d'une capacité de secours, utilisable à tout moment, et d'une puissance égale à celle de l'éolien. Il doit donc assumer le coût de ces installations sous-utilisées, en sus de celui de l'éolien. Jusqu'à présent, ce problème a pu être résolu sans trop de difficultés, car la production éolienne n'atteint encore que 4 % de la production totale française.

Mais les éoliennes supplémentaires déjà décidées sont d'une capacité à peu près égale à celle des éoliennes en service. Ainsi, **l'objectif du président Macron, consistant à doubler le potentiel éolien, est déjà pratiquement atteint**. De ce fait, l'éolien fournira, dans quelques années, 8 % de notre production. Le problème d'une capacité de secours, permettant de pallier l'irrégularité éolienne, ne peut donc plus être éludé.

Cette réserve sera-t-elle constituée de barrages de montagne ? Non, car ceux-ci sont déjà entièrement utilisés pour couvrir les pointes de consommation (phénomène tout à fait distinct des creux de l'éolien). La réserve peut-elle consister en centrales au gaz ? Nos autorités ont commencé de s'engager dans cette voie, en concluant des « marchés de capacité » avec les industriels concernés. Cette formule a permis d'éviter des fermetures de centrales à gaz. Mais ce combustible émet du CO<sub>2</sub>. Du fait de l'alliance inévitable avec le gaz, **l'éolien n'est pas une véritable énergie renouvelable, ni une véritable énergie propre**.

4/ Reste le nucléaire. Aussi EDF et même, dans une certaine mesure, les promoteurs professent-ils à présent qu'il est complémentaire de l'éolien. C'est un abus de langage, car si les éoliennes ont besoin du nucléaire, la réciproque n'est pas vraie. En outre :

- cette solution cumulerait les coûts ; outre ceux de l'éolien supplémentaire, il faudrait supporter ceux du grand carénage (voir plus loin, II, A), de façon que les réacteurs soient prêts à intervenir ; pour la même raison, on ne pourrait guère faire d'économies sur les dépenses de personnel des centrales ;

---

<sup>7</sup> Actuellement, l'hydrogène consommé par des voitures de recherche provient du gaz naturel, polluant.

- les risques de sinistres, auxquels les adversaires du nucléaire sont hypersensibles, resteraient les mêmes ; les réacteurs seraient toujours là, chargés de combustible, de façon à pouvoir servir à tout moment.

### *C / Un fort supplément éolien aurait un coût écrasant*

1/ La comparaison des coûts du nucléaire avec ceux de l'éolien ne doit pas porter sur le passé, qui n'a qu'un intérêt rétrospectif. La question est la suivante : combien faut-il dépenser, suivant l'une et l'autre formule, pour maintenir la production d'électricité de notre pays ?

La comparaison ne saurait inclure des prototypes onéreux comme l'EPR de Flamanville ou Hinkley Point en Grande-Bretagne. Un EPR à la française est d'ailleurs mené à bien en Chine, dans des conditions acceptables de délais et de coût. Notre estimation des coûts futurs sera donc limitée aux centrales nucléaires en service, dont l'exemple des Etats-Unis, où la technique est similaire, montre qu'elles peuvent être prolongées de vingt ans, voire de quarante, au prix d'opérations dites de grand carénage<sup>8</sup> ; et donc qu'elles peuvent assurer, sans même prendre l'EPR en compte, le maintien de la production actuelle.

Autre remarque préalable : **le courant d'origine nucléaire et le courant d'origine éolienne sont deux produits différents**. Le premier est pilotable, donc de haute qualité ; on peut régler le débit à volonté. Le second, intermittent, est non maîtrisable, et donc de basse qualité ; il faut pouvoir le consommer quand le vent souffle.

2/ Ces précautions étant prises, la fiche Alpha ci-jointe montre que le remplacement d'un tiers de la production nucléaire par du renouvelable à dominante éolienne **coûterait, en investissement, 94 Mds €** de plus que le maintien de cette production nucléaire.

Trois lourdes charges s'ajouteraient encore à ce surcoût :

- **le renforcement et la ramification du réseau**, rendus nécessaires par la dispersion géographique des engins (alors que pour les centrales nucléaires

---

<sup>8</sup> Plus précisément, les centrales françaises pourront être prolongées aussi longtemps que l'Autorité de Sécurité Nucléaire y consentira. Réponse attendue fin 2018 ou début 2019.



existantes, le réseau est déjà en place) ; cette contrainte (lignes à haute tension) nous paraît, à elle seule, décisive ;

- la constitution des réserves de secours mentionnées aux pages 6 et 7 ;
- le démantèlement des centrales nucléaires, opération dont le coût élevé donne lieu à débat ; cette dépense devra être effectuée un jour ou l'autre, quelle que soit la politique énergétique suivie ; mais si l'on renonce, comme nous le proposons, à un nouveau supplément éolien, elle pourra être différée de vingt à de quarante ans ; or l'application d'un taux d'actualisation de 10 %, par exemple, sur vingt ans, réduit une dépense de 86 % !

Ainsi, contrairement à ce qu'on pouvait attendre, le produit de haute qualité est beaucoup moins cher que le produit de basse qualité.

3/ Le financement de l'éolien repose surtout sur les finances publiques : la Contribution pour le Service Public de l'Électricité (CSPE), taxe supportée par le consommateur, transite par un compte spécial du Trésor et va aux promoteurs. Elle est maintenant complétée par des prélèvements publics sur d'autres sources d'énergie. Or nos finances publiques sont en crise. **Notre pays ne pourra supporter en même temps deux masses de dépenses**, l'une consacrée à la poursuite de sa politique climatique (isolation des bâtiments, mise en place d'un réseau d'alimentation des véhicules électriques) et l'autre sans intérêt climatique (un nouveau supplément d'éolien). Les moyens de financement disponibles doivent être réservés aux actions utiles.

Ces difficultés ne sont pas propres à la France. Le Danemark, champion de l'éolien, est aussi le pays européen où l'électricité est la plus chère (le double des niveaux français, pour les particuliers comme pour les industriels). Le Royaume-Uni, l'Espagne et le Québec ont récemment renoncé à aider l'éolien terrestre.

### *D/ Un nouveau supplément éolien serait désastreux pour le cadre de vie*

1/ Les éoliennes qu'on implante aujourd'hui en France ont, de manière habituelle, 120 m de mât et 50 m de pale, soit 170 m de hauteur totale. En juin 2017, le préfet des Ardennes a autorisé 63 engins de 200 m au Mont des Quatre-Faux ; elles se verront notamment de la cathédrale de Reims, située

à une trentaine de kilomètres. Quant au projet du Haut-Armançon (Yonne), il comporte 25 éoliennes d'une hauteur comprise entre 220 et 250 m de haut : on se rapproche des 300 m de la tour Eiffel. À ce train, les paysages français connaîtront leur plus importante mutation depuis les grands défrichements du Moyen Âge.

La fiche Bêta ci-jointe montre l'incidence qu'aurait la loi sur la transition énergétique, si on l'appliquait : **près de la moitié du territoire métropolitain rural se trouverait comprise dans des cercles de 3 km de rayon** autour des engins.

Quand elles seront hors d'usage, ces éoliennes pourront-elles être supprimées ? Sans doute non, car les garanties réglementaires sont loin de couvrir les frais du démantèlement <sup>9</sup>. Aux Etats-Unis, 14 000 éoliennes abandonnées achèvent de rouiller, notamment en Californie et à Hawaï.

Or, dans les zones rurales, l'industrie décline, et la population agricole continue de se réduire, en raison du regroupement des exploitations. L'avenir de ces zones dépend donc, pour une part, du tourisme (chambres d'hôtes et gîtes ruraux). Il dépend plus encore du nombre de résidents secondaires ou même principaux (navettes, télé-travail) qui voudront bien s'installer. Les touristes et les résidents éventuels feront leurs choix, dans une large mesure, en fonction de l'attrait que les zones rurales auront ou n'auront pas conservé. La prolifération des grandes éoliennes est donc fortement contre-indiquée.

2/ Les chauves-souris, groupe d'espèces protégées, ne supportent pas les fortes variations de pression au voisinage des pales d'éoliennes. En Allemagne, leur mortalité, de ce fait, est évaluée à 250 000 par an. En France, les dégâts sont moindres, mais certainement importants, et ils s'accroissent en fonction de l'expansion éolienne.

S'agissant des oiseaux, la mortalité causée actuellement dans notre pays par les lignes à haute ou moyenne tension atteint le chiffre effarant, cité par l'ADEME, de 26 millions par an. Or la prolifération des éoliennes sur tout le territoire implique une forte densification du réseau. Le massacre en serait aggravé d'autant.

---

<sup>9</sup> La caution réglementaire n'atteint que 50 000 € par grande éolienne ; or le coût de son enlèvement est évalué à 170 000 € (le gros socle de béton restant enfoui). Un devis a même atteint 413 000 €.

Les personnes sincèrement soucieuses de l'environnement ne sauraient continuer à pousser en ce sens.

3/ Le voisinage d'une ou plusieurs grandes éoliennes bouleverse la vie des habitants, et peut détériorer leur santé (bruit, vision obsédante d'une haute silhouette). La distance minimale entre les engins et les habitations n'est que de 500 m ; les préfets ont, depuis peu, la faculté de la relever cas par cas, mais n'en usent pas.

4/ Les habitations voisines des grandes éoliennes sont dépréciées. Il n'est pas aisé de mesurer ce phénomène, car le plus souvent ces habitations ne se vendent pas ; personne n'en veut. Cependant, les rares décisions des tribunaux font apparaître des dépréciations de l'ordre de 40 %.

Certains élus locaux invoquent, en contrepartie, les ressources budgétaires artificiellement procurées à leur commune ou à leur communauté. Elles sont effacées, et au-delà, par la dépréciation des maisons, la réduction de leurs valeurs locatives, sur lesquelles sont basés les impôts locaux, et la perte des potentialités touristiques.

5/ Face à ces considérations, l'argument ressassé de l'emploi que créerait l'éolien ne pèse pas lourd. L'essentiel de la fabrication des engins s'effectue hors de France. La mise en place des engins est souvent assurée par des équipes étrangères, sous le régime des travailleurs détachés.

## ***II / Mais alors, que faire ?***

### ***a/ Le grand carénage***

Nous avons déjà présenté le grand carénage, qui permettrait de maintenir la production d'un courant exempt de carbone comme l'éolien, mais pilotable, beaucoup moins cher et sans nuisance nouvelle envers les paysages.

Aux États-Unis, la plupart des centrales nucléaires existantes, qui ont été à l'origine des centrales françaises, ont été autorisées à fonctionner jusqu'à soixante ans d'âge. La prolongation jusqu'à quatre-vingts ans est déjà demandée.

Le répit de vingt à quarante ans que la France peut obtenir grâce au grand carénage devrait permettre d'attendre la mise au point de meilleures formules nucléaires, plus sûres, productrices de peu de déchets ; on y travaille intensément dans divers pays.

### ***b/ Le solaire thermique***

Il est vraisemblable que, dans quelque temps, la majeure partie des ballons d'eau chaude de la planète fonctionneront au moyen de capteurs solaires. Cette solution permet en effet de conserver la chaleur durant plusieurs jours, alors que l'électricité ne se stocke pas, sauf dans des batteries très coûteuses. Le solaire thermique ne produit pas d'électricité, mais permet d'en économiser.

Selon les professionnels, son efficacité est triple de celle du photovoltaïque, à surface égale <sup>10</sup>. En outre, il fonctionne sans réseau de transport et de distribution, ce qui évite des difficultés de financement et de voisinage. Une norme de 2012 le pénalise injustement par rapport au photovoltaïque. Toutefois, ses inconvénients esthétiques (aspects des toits) le rendent indésirable dans les centres historiques des villes, sauf à subventionner la mise en place d'ardoises masquantes.

### ***c/ Autres énergies renouvelables***

Le bois et la biomasse industrielle sont les énergies renouvelables les moins chères <sup>11</sup>.

D'autres sources ont été négligées. La récupération de la chaleur des égouts permet de chauffer tout un quartier de Nanterre, sans inconvénients d'ordre esthétique. C'est cette formule novatrice qu'il conviendrait d'aider, et de généraliser, au lieu de déverser l'argent public sur l'éolien.

### ***d/ Et l'éolien ?***

Notre note comporte une conclusion logique : à l'instar du Royaume-Uni, de l'Espagne et du Québec, **la France doit cesser toutes ses aides aux implantations éoliennes nouvelles.**

---

<sup>10</sup> *Actu Environnement*, 26 mai 2017.

<sup>11</sup> Ademe, *Le coût des énergies renouvelables en France*, 2016.

Si elles étaient maintenues, il conviendrait, à tout le moins, d'améliorer le système.

1/ Il faudrait y introduire une véritable concurrence. Un décret récent impose le recours aux appels d'offres pour les groupes de plus de six engins. Mais à l'heure actuelle, la grande majorité des projets se situe en-dessous de cette limite. La faveur ainsi faite aux « petits » projets n'a aucune justification, car ceux-ci sont menés le plus souvent par des filiales d'entreprises importantes. Et elle est contre-productive : les promoteurs préféreront rester en-dessous de sept unités, ce qui conduira à un mitage accru de nos campagnes.

**Le recours à l'appel d'offres doit être généralisé.** On éliminerait ainsi les projets portant sur une, deux, trois, voire quatre éoliennes ; ce qui limiterait le mitage. Le concurrent qui proposerait le prix garanti le moins élevé pour le calcul de sa rémunération « compensatoire » serait déclaré vainqueur.

2/ L'éolien, si on continue de l'aider, doit respecter l'impératif de protection de la santé des habitants. Dans un rapport adopté le 9 mai 2017, l'Académie de Médecine a pointé de graves défauts, et proposé des solutions :

- Le consensus des populations est insuffisant, en raison de la désinvolture de beaucoup d'enquêtes publiques.

Nous suggérons que le rayon d'affichage, égal à seulement 6 km, soit adapté à la hauteur croissante des engins. Il a été fixé à une date où celle-ci n'était couramment que d'une centaine de mètres, pale comprise ; pour des engins de deux cents mètres de haut, le rayon d'affichage devrait logiquement atteindre 12 km. Nous demandons aussi que les commissaires-enquêteurs tiennent réellement compte des observations recueillies. Trop souvent, ils les balayent, en faisant valoir de prétendus avantages de l'éolien, dont nous avons montré la vanité.

- L'Académie de Médecine relève que dans un rayon de 1,5 km, les bruits de l'éolien perturbent généralement le sommeil <sup>12</sup>. Ce constat confirme le caractère inadapté de l'actuel minimum de 500 m.

---

<sup>12</sup> Académie de Médecine, *Nuisances Sanitaires des Eoliennes terrestres*, rapport du Pr. Tran Ba Huy adopté à la quasi-unanimité le 9 mai 2017, page 10.

- L'Académie constate également que les éoliennes engendrent peu de pathologies précises, mais qu'en raison surtout de leurs effets visuels, elles compromettent *l'état de complet bien-être physique, mental et social* des riverains, c'est à dire leur santé, ainsi définie par l'OMS.

En conséquence, les académiciens préconisent, sans chiffrer un multiplicateur, que la distance minimale entre les éoliennes et les habitations soit désormais proportionnelle à la hauteur des engins. Cette proposition rejoint, dans son principe, les législations de la Bavière et de la Pologne, qui fixent cette distance minimale à dix fois la hauteur des engins (donc 2 km, par exemple, pour une hauteur de 200 m).

Les promoteurs éoliens ne manqueront pas d'observer qu'une telle solution leur laisserait peu de sites pour s'implanter. Une question cruciale se pose. **Qu'est-ce qui est prioritaire ? Le développement de l'éolien, dont nous avons montré l'inutilité, ou la santé des habitants ?**

xxx

La lutte contre la dégradation du climat demeure plus que jamais nécessaire, mais par d'autres moyens que l'éolien : la taxation du carbone dans le cadre d'une politique européenne, l'isolation raisonnée des bâtiments, l'usage des voitures électriques, la promotion des vélomoteurs et scooters électriques (à l'exemple des pays d'Asie, où elle a fortement réduit les nuisances urbaines). Les citoyens de la prochaine génération seront peut-être libérés, non seulement des gaz d'échappement, mais aussi de l'essentiel du bruit !

Encore faut-il que les sources de financement privilégiées soient réservées à ces actions, au lieu d'être détournées au profit de l'éolien.

Pièces jointes :

*fiches Alpha et Bêta*

### *Fiche Alpha : coûts comparés du courant nucléaire et des courants intermittents qui le remplaceraient à raison du tiers*

Notre comparaison porte, non sur les investissements déjà effectués, mais sur ceux qui sont jugés nécessaires, en sus, pour atteindre les objectifs. La production globale d'électricité est supposée stable, comme depuis six ans.

#### *Coût du mégawatt-heure (MWh)*

1/ Eolien terrestre : les professionnels et le ministère de l'Environnement s'accordent sur un montant de l'ordre de **70 €** par MWh <sup>13</sup>.

2/ Centrales nucléaires existantes : l'investissement initial est déjà réalisé et amorti. Selon la Cour des Comptes, le grand carénage et la maintenance courante, sur la période 2014-2025 (douze ans), pour l'ensemble du parc, coûteront 63 Mds € <sup>14</sup>. Cette dépense permettrait de maintenir la production actuelle pendant douze ans, soit 400 TWh x 12 = 4800 TWh <sup>15</sup>. D'où coût marginal :

$$63.000 \text{ millions } \text{€} / 4.800 \text{ millions MWh} = 13 \text{ € par MWh.}$$

Il convient d'y ajouter, selon la même source, 6 € pour l'uranium consommé, et encore 6 € pour le personnel non employé aux investissements. Total **25 €**.

**Un MWh éolien revient donc 2,8 fois plus cher qu'un MWh produit par une centrale nucléaire existante grâce au grand carénage.**

#### *Coût direct des programmes d'investissement correspondants*

1/Les professionnels s'accordent sur un coût moyen de 1,5 million € par MW, dans l'éolien terrestre. D'où (voir Bêta) 17.000 engins x 2,5 MW x 1,5 million = 64 Mds €.

Coût moyen du MW d'autres sources renouvelables : 2 millions par MW <sup>16</sup>. Pour fournir les 44 millions de MWh manquants, il faudrait une puissance de 25 000 MW, utilisée en moyenne 1760 heures par an. D'où 25 000 MW x 2 millions = 50 Mds €.

**Coût total du renouvelable supplémentaire : 114 Mds €**

2/ Du côté du nucléaire, le coût de l'investissement supplémentaire atteindrait (voir plus haut) 63 Mds €. Ce montant est à diviser par trois, puisque le remplacement porterait sur le tiers de la capacité nucléaire actuellement en service. Soit **21 Mds €**.

Donc surcoût du programme d'investissements renouvelables par rapport au grand carénage : **114 – 21 = 93 Mds €**. Et même beaucoup plus, compte tenu des coûts indirects décrits ci-dessus pages 7-8.

<sup>13</sup> Avec un taux d'actualisation de 5 %, ce qui est bas. Si on le relève, le coût augmente.

<sup>14</sup> 58 Mds, selon la Cour des Comptes, *Le coût de production de l'électricité nucléaire*, mai 2014, pages 15-16. Nous avons ajouté 5 Mds au titre de l'érosion monétaire de 2011 à 2017.

<sup>15</sup> 1 térawatt (TW) égale mille gigawatts (GW), un million de mégawatts (MW) et un milliard de kw.

<sup>16</sup> Ademe, *Le coût des énergies renouvelables en France*, 2016. Prolongé par la note de Georges Sapy, *Réduire de 75 % à 50 % la part du nucléaire*, « Sauvons le climat », mai 2017.

## *Fiche Bêta*

### *Les éoliennes vont-elles impacter toute la France ?*

#### *Nombre d'éoliennes terrestres à prévoir*

Selon la loi sur la transition énergétique, le tiers de la production électrique nucléaire devrait être remplacé, d'ici à 2025, par du renouvelable. L'objectif est maintenu, avec un différé de cinq ou dix ans. La production nucléaire est d'environ 400 TWh par an, dont un tiers fait 133 TWh.

Hypothèse : deux tiers de ces 133 (soit **89 TWh**) à fournir par l'éolien terrestre, un tiers par l'éolien en mer et les autres renouvelables (hydroélectricité exclue).

La puissance moyenne des éoliennes actuellement mises en chantier est d'environ 2,5 MW, d'où pour chacune une production annuelle (2 100 heures) de 5.250 MWh. Il faudrait donc 89 millions MWh/5.250, soit **17 000** de ces engins. Or il y a déjà environ 8 000 grandes éoliennes en service, de puissances diverses. L'effectif serait porté, en fin de période, à  $8.000 + 17\ 000 = 25\ 000$  grandes éoliennes.

#### **Cercles de vive sensibilité**

Les organisateurs des enquêtes publiques tracent autour des éoliennes proposées un « cercle de sensibilité », dont le rayon est de 3 km. Compte tenu de la hauteur des engins, c'est plutôt un cercle de vive sensibilité.

Les éoliennes étant presque toujours groupées, les cercles de 3 km de rayon se chevauchent. Il est proposé de raisonner sur une situation moyenne, celle d'une file de 5 engins espacés de 330 m. Compte tenu du chevauchement, les 5 cercles de nuisances probables ont ensemble une surface d'environ 35 km<sup>2</sup>, soit **7 km<sup>2</sup> par engin**, en moyenne.

Les professionnels de l'éolien objectent l'existence de divers masques :

- les constructions, mais on se trouve en zone rurale, où elles ont peu d'importance ;
- la végétation, mais elle ne doit pas être prise en compte, car les arbres peuvent faire l'objet de coupes normales, être victimes de tempêtes, périr de maladies, et de toute façon, perdent leurs feuilles à la mauvaise saison ;
- le relief, mais les implantations d'éoliennes tendent à se faire sur des crêtes ; le relief est donc plutôt un facteur aggravant.

Total des cercles de vive sensibilité :  $25\ 000 \text{ engins} \times 7 \text{ km}^2 = 175\ 000 \text{ km}^2$

À comparer au territoire métropolitain rural :  $550\ 000 - 116\ 000 = 374\ 000 \text{ km}^2$ .

**Conclusion : en 2030 ou 2035, près de la moitié des habitations de la France rurale se trouveraient à moins de 3 km d'une grande éolienne. C'est inacceptable, pour un pays qui prétend procurer à ses habitants une qualité de vie élevée, et qui veut continuer d'être la première destination touristique mondiale, en nombre de visiteurs.**



**Sujet :** [INTERNET] "Parc Éolien du Deyroux -Corrèze 1"

**De :** Christian DOINEL <cc.doinel@orange.fr>

**Date :** 07/01/2019 11:08

**Pour :** pref-environnement@correze.gouv.fr

Monsieur le Préfet,

Je vous prie de prendre en considération mon avis sur le projet de parc éolien du Deyroux-Corrèze 1.

Pour des raisons d'ordre environnemental je suis contre la destruction des espaces naturels de la Corrèze et donc contre la réalisation de ce projet.

Je suis contre la réalisation de ce projet pour des raisons d'ordre technique et scientifique. celles-ci sont développées dans le dossier ci-joint en pièces jointes.

Je vous prie d'agréer l'expression de mes salutations respectueuses.

Christian DOINEL

Dr ès-sciences

— Pièces jointes : —

---

Note du groupe indépendant de Réflexion sur l'Energie-  
01-03-18.pdf

418 Ko

Sujet : [INTERNET] Enquête publique : parc Éolien du Deyroux -Corrèze 1  
De : Grégoire CUSIN-BERCHE <g.cusinberche@gmail.com>  
Date : 07/01/2019 14:15  
Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je m'oppose à ce projet de parc d'éoliennes industrielles. En effet, je suis propriétaire d'un Gîte à quelques kilomètres dans le Cantal de l'éventuel parc éolien de Deyroux. L'ensemble des territoires de la Châtaigneraine et de la Xaintrie vont être irrémédiablement détruits par l'installation des multiples parcs d'aérogénérateurs Industriels. Je vous joins la carte de tous les parcs actifs ou à l'étude sur la zone.

Je m'oppose à ce projet comme à tous les autres sur nos territoires préservés pour les raisons suivantes :

**L'éolien Industriel N'EST PAS UN PROGRÈS**

Il y a progrès quand il y a amélioration, ici ce n'est pas le cas, cette technologie engendre des détériorations irréversibles sur les paysages qui sont l'actif le plus précieux du département qui vit en grande partie du tourisme. L'exploitation est signée généralement pour 20 ans mais au terme, il y a quasiment systématiquement du "repowering" avec des machines encore plus hautes.

Avec mon épouse nous avons mis toutes nos économies dans la rénovation d'un gîte à la frontière avec la Xaintrie. Pensez-vous que les touristes qui choisissent de passer leur vacances en Corrèze vont continuer à venir pour admirer des tours de 200 mètres de haut avec une nature transformée en zone industrielle ?

L'ensemble des biens immobiliers dans un périmètre de 5 kilomètres vont perdre entre 20 et 40% de leur valeur, sous réserve qu'il y ait encore des acheteurs pour choisir de vivre devant des machines hautes comme la tour Montparnasse à Paris. Aucun des propriétaires immobiliers ne seront compensés pour cette perte de valeur immobilière.

Les paysages de la Xaintrie corrézienne et ceux de la Châtaigneraine cantalienne se caractérisent par un patrimoine rural et paysager exclusif, c'est notre bien commun à tous : il est notre bien commun, nul ne peut se l'accaparer pour le détruire quelque soit le but, et pour le transformer en zone industrielle.

Ces éoliennes vont porter un coup fatal à la biodiversité : TOUTES les espèces sont à protéger contrairement aux "experts" nous ne trions pas les espèces à exterminer ou à faire fuir (dévolement de la LPO, qui est sensée protéger les oiseaux sur le papier mais pas dans les faits). Le bétonnage des sols (1800 tonnes par éolienne) vont également irrémédiablement contrarier la biodiversité à vie (les massifs de béton restant à vie dans le sol)

L'Académie de Médecine recommande vivement de respecter une distance de 1500 mètres entre les aérogénérateurs et les habitations. Cette distance n'est pas respectée pour de nombreuses habitations dans ce projet. On ne connaît pas les conséquences des éoliennes sur les organismes vivant du manque de recul, la moindre des choses serait d'appliquer le principe de précaution pour ne pas revivre un scandale comme celui du sang contaminé ou de l'amiante.

La Xaintrie N'EST PAS EN RETARD en matière d'énergie renouvelable, depuis plus de 60 ans elle produit de l'électricité "décarbonnée" par ses barrages et usines sur ses 3 cours d'eau : Dordogne, Maronne et Cère. La Xaintrie est POSITIVE en production d'électricité.

L'éolien ne nous sortira pas du nucléaire aujourd'hui l'électricité nucléaire représente 70% de la production et l'éolien au maximum 4% en France, le reste se partage entre hydraulique, gaz, fioul, solaire biogaz...L'Allemagne qui a fait le choix de l'éolien a outrance a dû réouvrir des centrales thermiques pour pallier l'intermittence des éoliennes. Il est aujourd'hui le plus gros émetteur de CO2 de l'Union européenne, est-ce que nous voulons ?

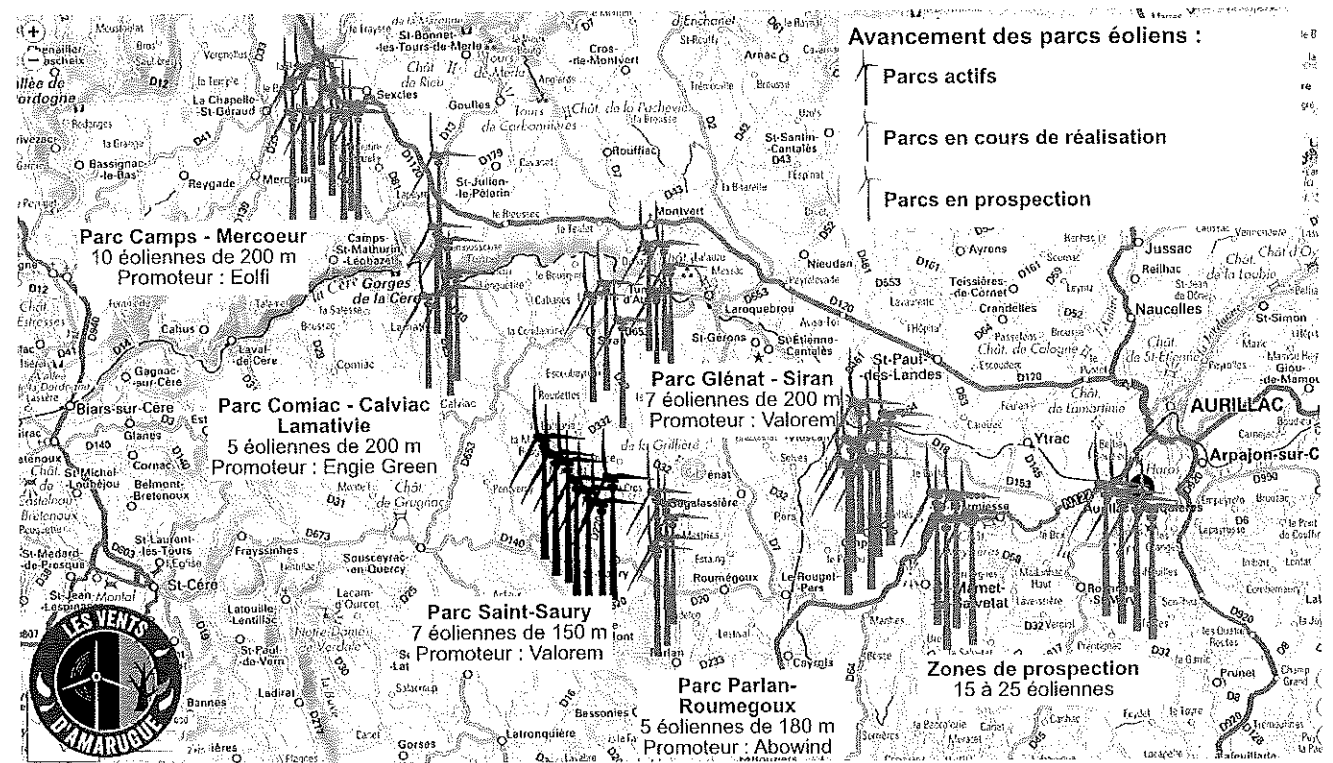
Le coût de production d'un MW d'électricité éolienne revient aux promoteurs environ 40 €. EDF lui rachète environ 2 fois ce prix. Ce surcoût qui finance une marge confortable de 50% à ces promoteurs est payée via la CSPE sur les factures d'électricité. Le gestionnaire du réseau RTE achète en dernier recours l'énergie éolienne pour le réseau français compte tenu de son prix. Comme la France est excédentaire en énergie électrique, le surplus est vendu à nos voisins au prix marché de 40€/MWh. Autrement dit nous avons surpayé deux fois l'achat de l'électricité éolienne pour la revendre à perte ensuite... Cette perte est financée par le tarif de l'électricité. On nous taxe donc 2 fois simplement pour engraisser des promoteurs éoliens détenus pour la plupart par des fonds de pension étrangers. Ce n'est pas tenable et d'une injustice sociale totale. Si l'argent pour financer cette électricité (150 milliards d'ici 2020) avait été utilisé pour isoler les maisons, les entreprises, les bâtiments publics,... nous pourrions économiser entre 20 et 30 % de l'énergie produite et... fermer 18 réacteurs nucléaires.

Les territoires comme la Xaintrie doivent être consultés pour qu'ils décident les meilleures solutions de production d'énergie renouvelables en prenant en compte les installations existantes (hydrauliques), les spécificités et contraintes locales. Il existe d'autres solutions comme la méthanisation, la filière bois-énergie, la géothermie ou même le solaire plus respectueux des environnements paysagers.

Pour toutes ces raisons, je m'oppose à ce projet d'éoliennes industrielles absurde.

Grégoire Cusin-Berche  
g.cusinberche@gmail.com  
Mobile : 06 67 21 91 63

Plan-Châtaigneraine-eoliennes-V2.jpg



Pièces jointes :  
Plan-Châtaigneraine-eoliennes-V2.jpg

756 Ko

**Sujet :** [INTERNET] Enquête public projet éolien Camps-Saint-Mathurin-Léobazel, Mercœur, Sexcles

**De :** adrien adrien <hpdidich@hotmail.fr>

**Date :** 07/01/2019 20:17

**Pour :** "pref-environnement@correze.pref.gouv.fr" <pref-environnement@correze.gouv.fr>

Bonjour,

Dans le cas de l'enquête public concernant le projet d'implantation éolien du Deyroux, je vous fait part de **mon désaccord** pour les raisons suivantes :

-Ce projet n'est tout simplement pas utile car le département produit déjà suffisamment d'électricité verte grâce aux barrages hydroélectriques. -L'aspect visuel désagréable ayant un impact direct sur le tourisme. -Le bruit des pâles, les infrasons, l'impact sur l'élevage (production laitière...), les lumières incessantes la nuit...

La liste est longue...

Je viens d'un village de l'Aube ou plusieurs petits projets éoliens se sont développés autour de ce village. Lorsque j'ai déménagé il y a 4 ans, je comptais une centaines d'éoliennes autour de ce village. Un enfer... Je parle donc en connaissance de cause.

Il serait dommage que notre belle Corrèze sauvage soit entachée par des projets industriels ayant pour seul but de brasser de l'argent...

Cordialement,

Adrien Chièze

19430 Gouilles  
Corrèze

**Sujet :** [!! SPAM] [INTERNET] enquête publique Parc Eolien du Deyroux  
**De :** Philippe MARCHEGAY <philippe.marchegay@orange.fr>  
**Date :** 07/01/2019 18:39  
**Pour :** pref-environnement@correze.gouv.fr

Je suis opposé à ce projet d'éoliennes industrielles pour les raisons suivantes :

- dénaturation forte de paysages encore préservés, de plus dans des sites classés Natura 2000, Grand site vallée de la Dordogne et Patrimoine mondial de l'UNSECO !
- rapport "nuisances-interêt local" tout à fait incertain, voire certainement très négatif pour le territoire (peu de retombées locales directes ou indirectes car projet avant tout économique externe)

Je suis directeur de l'association SEVaD en Corrèze, plus grosse association organisatrice d'évènements sport-nature de Corrèze (X Trail Corrèze Dordogne (X comme Xaintrie) : 2500 participants, "The RACE (Raid Aventure Corrèze Expérience) : 500 personnes), qui accueille 7 000 personnes par an sur la vallée, venues de 80 départements et 20 pays.

Certains de nos évènements passent dans les sites visés et si ces projets étaient menés à terme cela impacterait très fortement nos évènements et nous amèneraient certainement à modifier les tracés, et les activités.

Fait à Monceaux, le 7/1/2019 pour servir et valoir ce que de droit, certifié sincère et véritable

Philippe Marchegay, Le Chambon 19400 Monceaux sur Dordogne

**Sujet :** [INTERNET] Parc Eolien du Deyroux Corrèze 1

**De :** Hervé FINEL <herve\_finel@hotmail.com>

**Date :** 08/01/2019 11:13

**Pour :** "pref-environnement@correze.pref.gouv.fr" <pref-environnement@correze.gouv.fr>

Monsieur le Président de la Commission d'Enquête Publique,

Je me permets de vous adresser ce message pour vous signifier ma ferme opposition au projet d'implantation du parc éolien sur les communes de Camps Saint Mathurin, Sexcles et la Chapelle Saint Géraud.

Bien que n'étant pas résident permanent d'une de ces communes, je m'y déplace fréquemment pour rendre visite à mes parents qui vivent à Camps Saint Mathurin toute l'année.

Ma démarche est motivée par les diverses nuisances occasionnées par l'implantation d'éoliennes géantes dans le secteur.

J'ai en ce moment même une vue imprenable sur la tour Montparnasse qui, avec ses 209 mètres de hauteur, est très présente dans mon champs de vision bien qu'elle se trouve à environ 5 kilomètres de mon bureau.

Quand j'imagine 10 éoliennes de 200 mètres de haut, dont l'une implantée à environ 1,2 kilomètres du domicile de mes parents, je ne peux m'empêcher de penser à l'impact désastreux sur leur cadre de vie.

Je suis aussi très inquiet concernant l'effet du bruit, qu'il soit audible ou non (infrasons), sur la santé des habitants et de la faune.

Ces éoliennes vont aussi produire des flashes lumineux qui peuvent rapidement devenir obsédants.

Pour finir, je ne suis absolument pas convaincu de la rentabilité de cette installation car s'il y a pal mal de vent sur le plateau Corrèzien, il est souvent très fort et souffle en rafale, ce qui implique qu'il faudra fréquemment mettre les pales en drapeau et ainsi stopper la production par mesure de sécurité.

Pour toutes ces raisons, je vous serais reconnaissant d'émettre un avis défavorable au projet de parc éolien du Deyroux.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président de la Commission d'enquête Publique, l'expression de ma plus haute considération.

Hervé Finel

118 avenue Jean Jaurès

Appt 284

75019 PARIS

résidant occasionnellement chez:

Mr et Mme Charles Finel

La Font de Bournat

19430 Camps Saint Mathurin

**Sujet :** [INTERNET] Parc Eolien du Deyroux Corrèze 1  
**De :** Hervé FINEL <herve\_finel@hotmail.com>  
**Date :** 08/01/2019 11:13  
**Pour :** "pref-environnement@correze.pref.gouv.fr" <pref-environnement@correze.gouv.fr>

Monsieur le Président de la Commission d'Enquête Publique,

Je me permets de vous adresser ce message pour vous signifier ma ferme opposition au projet d'implantation du parc éolien sur les communes de Camps Saint Mathurin, Sexcles et la Chapelle Saint Géraud.

Bien que n'étant pas résident permanent d'une de ces communes, je m'y déplace fréquemment pour rendre visite à mes parents qui vivent à Camps Saint Mathurin toute l'année.

Ma démarche est motivée par les diverses nuisances occasionnées par l'implantation d'éoliennes géantes dans le secteur.

J'ai en ce moment même une vue imprenable sur la tour Montparnasse qui, avec ses 209 mètres de hauteur, est très présente dans mon champs de vision bien qu'elle se trouve à environ 5 kilomètres de mon bureau.

Quand j'imagine 10 éoliennes de 200 mètres de haut, dont l'une implantée à environ 1,2 kilomètres du domicile de mes parents, je ne peux m'empêcher de penser à l'impact désastreux sur leur cadre de vie.

Je suis aussi très inquiet concernant l'effet du bruit, qu'il soit audible ou non (infrasons), sur la santé des habitants et de la faune.

Ces éoliennes vont aussi produire des flashes lumineux qui peuvent rapidement devenir obsédants.

Pour finir, je ne suis absolument pas convaincu de la rentabilité de cette installation car s'il y a pas mal de vent sur le plateau Corrèzien, il est souvent très fort et souffle en rafale, ce qui implique qu'il faudra fréquemment mettre les pales en drapeau et ainsi stopper la production par mesure de sécurité.

Pour toutes ces raisons, je vous serais reconnaissant d'émettre un avis défavorable au projet de parc éolien du Deyroux.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président de la Commission d'enquête Publique, l'expression de ma plus haute considération.

Hervé Finel

118 avenue Jean Jaurès

Appt 284

75019 PARIS

résidant occasionnellement chez:

Mr et Mme Charles Finel

La Font de Bournat

19430 Camps Saint Mathurin

**Sujet :** [INTERNET] Enquête publique du projet de parc éolien,à la demande de la Société Eolfi et sa filiale « Parc éolien Du Deyroux -Corrèze 1»

**De :** Laura Mouren <laura.mouren@gmail.com>

**Date :** 08/01/2019 11:41

**Pour :** pref-environnement@correze.gouv.fr

Madame, Monsieur,

Nous passons régulièrement nos vacances en famille  
autour de Sexles et Mercœur.

Nous aimons la nature et le calme loin des sites pollués.

La Corrèze possède encore un paysage magnifique et nous soutiendrons tous les habitants  
de la région pour le préserver.

Je vous demande d'émettre un avis DÉFAVORABLE au projet de parc éolien du DEYROUX.

--

Laura.

**Sujet :** [INTERNET] Un nouveau commentaire a été enregistré sur le site  
"http://www.correze.gouv.fr"  
**De :** pref19@hebergement2.interieur-gouv.fr  
**Date :** 08/01/2019 16:16  
**Pour :** pref-environnement@correze.gouv.fr

Un nouveau commentaire a été enregistré sur le document ICPE - Enquête publique du 7 janvier au 5 février 2019 société Parc Eolien Corrèze 1

-----

Récapitulatif du commentaire:

**Auteur:**

*philippe chartron "Bennes" st-mathurin-leobazel*

**Adresse de messagerie:**

*philippe.chartron@gmail.com*

**Sujet:**

*éoliennes*

**Message:**

*-quid de l'acheminement du matériel;à qui revient le cout d'éventuels travaux sans compter les inconvénients  
-quelle est la durée de vie de ces éoliennes et à qui incombe le démantèlement?  
-est-ce que nous sommes obligés d'etre contre le nucléaire?*

Ceci est un mail automatique. Merci de ne pas y répondre.



**Sujet :** [INTERNET] parc éolien du Deyroux- Corrèze.Contribution à l'enquête publique sur le projet éolien en Xaintrie Noire

**De :** Francois Delooz <sfdelooz@orange.fr>

**Date :** 08/01/2019 13:22

**Pour :** pref-environnement@correze.gouv.fr

**Copie à :** frederic.veau@correze.gouv.fr

Mon avis est exprimé en qualité de délégué départemental pour la Corrèze des Vieilles maisons françaises, association reconnue d'utilité publique. Elle compte en Corrèze 210 adhérents.

La réalisation éventuelle du projet de parc éolien du Deyroux créerait un dommage irréversible au paysage de cette partie de la Xaintrie, au voisinage d'un site remarquable et attractif sur le plan touristique en même temps que repaire pour des espèces animales à protéger.

Le fait de devoir chercher du vent à 200 mètres et plus aggrave ces dommages et montre la faible utilité , pour ne pas dire l'inutilité , de ces usines éoliennes dans ce secteur.

Enfin, la Corrèze a déjà beaucoup donné aux énergies renouvelables à travers les barrages, tout proches, des vallées de la Dordogne et de la Cère.

J'émet donc un avis entièrement défavorable à ce projet, et souhaite que l'autorité préfectorale le prenne en considération.

Avec mes sentiments distingués

François Delooz.

Envoyé de mon iPad

**Sujet :** [!! SPAM] [INTERNET] commission d'enquête publique Parc éolien du Deyroux 19430 .

**De :** jean louis soulier <jlsoulier@hotmail.fr>

**Date :** 08/01/2019 17:19

**Pour :** "pref-environnement@correze.gouv.fr" <pref-environnement@correze.gouv.fr>, "jorachet@hotmail.com" <jorachet@hotmail.com>

Mr et Mme SOULIER jean-louis  
au fraysse  
19430 SEXCLES

Ma femme et moi sommes **TOTALEMENT CONTRE** l'installation de ce parc éolien de 200m de haut ,dans cette zone protégée de montagne , ou la **Chambre d'Agriculture bloque toute construction aux personnes du pays qui ne sont pas agriculteurs !!! Bravo pour les gens du pays qui souhaitent venir investir et revivre dans leur campagne....elle est belle la gestion de la FRANCE...**

La création de ce projet depuis 10 ans à fait fuir les acquéreurs immobiliers, voir faire chuter les prix de 50%

**Sujet :** [INTERNET] Un nouveau commentaire a été enregistré sur le site "http://www.correze.gouv.fr"  
**De :** pref19@hebergement2.interieur-gouv.fr  
**Date :** 08/01/2019 18:09  
**Pour :** pref-environnement@correze.gouv.fr

Un nouveau commentaire a été enregistré sur le document [ICPE - Enquête publique du 7 janvier au 5 février 2019 société Parc Eolien Corrèze 1](#)

-----  
Récapitulatif du commentaire:

**Auteur:**

*philippe Bassaler*

**Adresse de messagerie:**

*philippebassaler@orange.fr*

**Sujet:**

*opposition projet Parc éolien Corrèze 1 (complément)*

**Message:**

*Suite à la lecture du projet, ci-dessous le texte définitif :*

*En réponse à l'enquête publique, je tiens à vous faire part de mon opposition concernant le projet d'implantation d'éoliennes industrielles sur la commune de Sexcles ainsi que sur Camps et Mercoeur. La photo du projet qui m'a été transmise prévoit d'installer une dizaine d'éoliennes de 200 mètres de hauteur qui seront bien visibles par une partie du village. Ces éoliennes vont entraîner des nuisances visuelles (lumières clignotantes dans le ciel) et auditives (alarmes) jour et nuit .On sait aussi qu'elles génèrent des ondes de basses fréquences qui se propagent sur de très longues distances et peuvent avoir un impact sur la santé publique.*

*Il est également prouvé que les éoliennes entraînent la disparition de toute une partie de la faune notamment les rapaces (90% en 1 an), ces oiseaux que nous avons encore la chance d'observer dans notre commune et qui sont de plus en plus rares. Ne détruisons pas notre seule richesse: les paysages, la nature, le calme !*

*Notre région est excédentaire en énergie positive, par conséquent ce ne sont pas de bons arguments et face aux inconvénients cela ne peut être pris en compte.*

*Nous tenions, mon épouse et moi-même absolument, à vous faire savoir que nous sommes contre ce projet et nous ne comprenons pas qu'il soit sur le point d'être mis en place alors que le conseil municipal s'était prononcé contre.*

*Pour nos enfants et petits-enfants, nous devons absolument préserver les paysages, l'histoire de notre région sauvage, la Xantrie, protégée les labels Natura 2000 et Réserve de biosphère. Nous ne pouvons accepter que ce projet se face contre l'intérêt général pour quelques rares*

*intérêts privés (revenus locatifs de quelques propriétaires terriens). Nous nous sentons responsables de l'avenir laissé aux populations futures.*

*Etant jeunes retraités, bien qu'en résidence secondaire à Sexcles, nous sommes présents presque 6 mois de l'année compte tenu de nos réguliers allers et retours.*

*La lecture du dossier des pièces de l'enquête publique me permet de confirmer notre totale opposition au projet de mon épouse et de moi-même.*

*Philippe et Elisabeth Bassaler  
Le bourg  
Sexcles*

Ceci est un mail automatique. Merci de ne pas y répondre.

**Sujet :** [INTERNET] Enquête Publique Projet Parc Éolien du DEYROUX

**De :** Adrien Monmart <adrien.monmart@gmail.com>

**Date :** 08/01/2019 21:28

**Pour :** pref-environnement@correze.gouv.fr

Bonjour,

je viens par ce message vous faire part de mon **DÉSACCORD TOTAL** pour le projet du Parc éolien DEYROUX.

La première des raisons étant que la Corrèze a d'ores et déjà payée le prix pour produire de l'énergie verte, décarbonnée depuis plus de 60 ans avec les barrages mis en places sur les trois cours d'eau (Dordogne, Maronne et Cère).

L'énergie produite par les barrages suffit amplement pour affirmer que la Corrèze participe largement à la production d'énergie écologique.

Le prix à payer a eu bien plus d'impact sur l'humain que sur la nature et a créé de nouveaux habitats à la faune aquatique.

Les éoliennes sont une tromperie... des machines à produire de l'argent et non de l'énergie verte et encore moins écologique.

L'impact environnemental étant si dense qu'il perturbe tous les écosystèmes présents et détruisant les habitats naturels de plusieurs espèces animales et végétales.

Le paysage s'en trouvera détruit, et portera les stigmates des éoliennes et de leurs passages comme on a pu le constater dans la côte de Sexcles.

Les nuisances lumineuses, acoustiques, et visuelles feront fuir les habitants comme il m'ont fait fuir du Grand Est où les parcs éoliens de plus en plus nombreux se développent chaque année.

Sans compter l'impact sur les agriculteurs et éleveurs perdant l'exploitation de leurs terres à jamais et perturbant leurs bêtes au point de dérégler la production de lait des vaches laitières.

Enfin bref je pourrais en remplir des pages d'explications... donc NON au Parc Éolien du DEYROUX.

M. Monmart Adrien

19430 Gouilles



Garanti sans virus. [www.avast.com](http://www.avast.com)

**Sujet :** [INTERNET] Enquête Publique Du Projet Éolien du Deyroux  
**De :** Monmart Jean-François <monmart.jean-francois@orange.fr>  
**Date :** 08/01/2019 21:41  
**Pour :** pref-environnement@correze.gouv.fr

Bonjour,

Concernant l'enquête publique je suis en **DÉSACCORD** avec le projet du Parc Éolien Du DEYROUX.

Les Éoliennes n'ont pas leurs places en Corrèze, le carré vert de la France.

Pour information nous avons déjà des barrages !!! pas besoin de fausses énergies vertes on en a déjà plein Grâce nos barrages

M. Monmart Jean-François

19430 Saint Bonnet Les Tours De Merle

**Sujet :** [INTERNET] Enquête publique sur le projet éolien du DEYROUX

**De :** EVELYNE MONMART <VIVINE51260@hotmail.fr>

**Date :** 08/01/2019 22:06

**Pour :** "pref-environnement@correze.pref.gouv.fr" <pref-environnement@correze.gouv.fr>

Bonjour,

pour répondre a l'enquête publique concernant le projet d'implantation du parc éolien du DEYROUX je vous exprime mon "**Total Désaccord**".

Ayant emménagé en Corrèze pour la beauté de ses paysages et la richesse de son patrimoine, moi qui suis une randonneuse dans l'âme je ne peux que m'opposer a un projet qui détruirait mon petit paradis, lieux où j'ai choisi de finir mes vieux jours.

Je pense que tout comme moi les touristes fuiraient cette région si au lieu d'être un endroit calme,ressourçant,verdoyant et amplis d'une mixité d'animaux , elle devenait un amas de nuisances sonores et visuelles.

Pour continuer a préserver cette nature sauvages et encore si riche je m'oppose fermement a ce projet.

Mme Mauget Évelyne  
19430 Saint Bonnet Les Tours De Merle



Garanti sans virus. [www.avast.com](http://www.avast.com)

**Sujet :** [INTERNET] Un nouveau commentaire a été enregistré sur le site  
"http://www.correze.gouv.fr"  
**De :** pref19@hebergement2.interieur-gouv.fr  
**Date :** 09/01/2019 20:56  
**Pour :** pref-environnement@correze.gouv.fr

Un nouveau commentaire a été enregistré sur le document ICPE - Enquête publique du 7 janvier au 5 février 2019 société Parc Eolien Corrèze 1

-----

Récapitulatif du commentaire:

**Auteur:**

*Stéphanie Bruzzese*

**Adresse de messagerie:**

*ledrics@yahoo.fr*

**Sujet:**

*Enquete publique eolien Gorge de la Cère*

**Message:**

*Bonjour,*

*ces gorges sont magnifiques, ne les gâchez pas avec un parc industriel quel qu'il soit. Les paysages sont notre plus beau patrimoine naturel en France.*

*Préférez la méthanisation en zone rurale, le solaire sur les toitures des supermarchés et bâtiments publics, développons l'hydrogène pour les voitures ! Mais pas l'éolien dans les gorges, ni dans les forêts, c'est une hérésie !*

*Cordialement,*

*SB*

Ceci est un mail automatique. Merci de ne pas y répondre.



**Sujet :** [INTERNET] l'exploitation d'un parc éolien sur les communes de Camps-Saint-Mathurin-Léobazel, Mercoeur, Sexcles

**De :** Hervé de Menthière <beradisefrance@gmail.com>

**Date :** 09/01/2019 19:47

**Pour :** <pref-environnement@correze.gouv.fr>

Bonjour ,

Je tiens à vous faire part de ma **très forte opposition** à ce projet de parc éolien pour les raisons principales suivantes :

-ce projet va **défigurer cette belle région de la Xaintrie** ;je suis scandalisé quand j'entends dire que l'éolien est écologique alors qu'on massacre les paysages ,on fait fuir les oiseaux et chiroptères, on enterre des tonnes de béton dans le sol pour l'éternité

-ce projet va **tuer le tourisme** de la région (qui veut se promener au pied de tour de 200 m de haut ?) et faire **chuter le prix de l'immobilier** local

-ce projet ,comme tous les autres projets éoliens, est un **NON SENS économique** ;toutes les études sérieuses le prouvent ;ces projets ne sont rentables que pour les opérateurs (et leurs actionnaires souvent étrangers) et **ce sont les contribuables qui les financent par la CSPE** (on oublie souvent de le rappeler !!!)

Je me sens concerné tout d'abord comme citoyen de la France ,amoureux de ses paysages et de son patrimoine exceptionnel ,membre des associations **VMF et DH du Cantal** département voisin de la Corrèze (cela fait plus de 60 ans que je fais régulièrement la route entre Argentat et Aurillac ).

Meilleures salutations

Hervé de Menthière



Garanti sans virus. [www.avast.com](http://www.avast.com)

Sujet : [INTERNET]

De : Bruno BETTINI <bruno.bettini@orange.fr>

Date : 09/01/2019 19:23

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Camps

le 9 Janvier 2019

à

Mr le président de la commission d'enquete publique

je m'oppose fermement à ce projet d éoliennes industrielles .

C'est une abbération économique, sociétale et environnementale . Comment construire de telles machines , à un cout énorme , sur le plateau séparant la vallée de la Dordogne classée au patrimoine mondial de l' UNESCO et de la vallée de la Cère classée NATURA 2000 . Alors que nous sommes dans une région très peu ventée et que elles ne marcherons que entre 15 et 20% du temps . En vendant de l'electricité surpayée et subventionnée . Tout cela au profit de quelques investisseurs et sur le dos une fois de plus des consommateurs qui voient et verront leur facture augmenter . L'éolien terrestre qui produit une energie intermittente et non stockable et chère n est en aucune façon une solution aux problèmes d'économies d'énergie et de réduction d'émission de CO2 . Il est au contraire un handicap car il consomme l'argent public qui fait défaut aux mesures d'amélioration de l'efficacité énergétique .

Je suis propriétaire de chambres d'hotels et les personnes qui viennent en Xaintrie viennent pour le tourisme vert dans une région jusqu'à maintenant protégée. Quand je parle avec eux ils disent qu'ils changeront de destination quand il y aura ces éoliennes.

Nous avons acheté une maison que nous avons entièrement rénovée à grand frais et désireux de prendre notre retraite à qui pourront nous la vendre quand ces machines seront construites et qu'elles vont saccager l'environnement et notre tranquillité.

Que dire aussi des problèmes de santé qu'elles engendrent d'autant qu'elles sont proche des habitations . Pourquoi la limite de 1500 mé appliquées dans les autres pays européens

n'est pas appliquée en France . Alors que nous prétendons les champions de toutes mesures propres à améliorer la vie des français .

C est pour toutes ces raisons que je m'oppose au projet du parc Eolien du Deyroux-Corréze1

Bruno Bettini

**Sujet :** [INTERNET] enquête publique

**De :** bernard.lyonnet@cegetel.net

**Date :** 09/01/2019 18:32

**Pour :** pref-environnement@correze.gouv.fr

Les projets de parc éolien sont à l'énergie ce qu'était la stratégie de la ligne Maginot en 1939. Elles ne peuvent tenir les promesses de rendement annoncées, souillent les sols, abîment les paysages et brassent des capitaux pas très clairs. C'est du faux écolo garanti qui remet en question la liberté publique.

**Sujet :** [INTERNET] Un nouveau commentaire a été enregistré sur le site  
"http://www.correze.gouv.fr"

**De :** pref19@hebergement2.interieur-gouv.fr

**Date :** 09/01/2019 17:43

**Pour :** pref-environnement@correze.gouv.fr

Un nouveau commentaire a été enregistré sur le document ICPE - Enquête publique du 7 janvier au 5 février 2019 société Parc Eolien Corrèze 1

-----

Récapitulatif du commentaire:

**Auteur:**

*Xavier Samson*

**Adresse de messagerie:**

*xs.fradasse@free.fr*

**Sujet:**

*Parc éolien du Deyroux Corrèze 1*

**Message:**

*Je m'oppose fermement à ce projet de construction d'éoliennes industrielles. L'impact environnemental serait désastreux pour notre département reconnu pour sa qualité de vie, ses atouts en matière de tourisme vert et le respect des écosystèmes. De plus, ce projet n'améliorera aucunement la transition ou la politique énergétique de la France, vu le trop faible apport des éoliennes sur ces terres. A quand une politique raisonnée, cohérente et non mercantile?*

Ceci est un mail automatique. Merci de ne pas y répondre.

**Sujet :** [INTERNET] parc éolien du Deyroux- Corrèze 1

**De :** Celine Ragot <celineragot19@gmail.com>

**Date :** 09/01/2019 16:49

**Pour :** pref-environnement@correze.gouv.fr

Je m'oppose à ce projet d'éoliennes industrielles. En effet, installée depuis maintenant plus de 10 ans en Corrèze (achat d'une maison sur la commune de Reygades), j'apprécie cette région pour sa nature préservée, la beauté de ses paysages et les nombreux chemins de randonnée qui la parcourent. Construire des éoliennes gigantesques dénaturerait complètement l'aspect sauvage de la Xaintrie, éloignerait les touristes et les randonneurs et nuirait au bien-être des habitants.

De plus, pourquoi investir dans l'éolien alors que le secteur produit déjà de l'électricité hydraulique via les barrages?

Je me déclare donc hostile à ce projet destructeur qui transformerait notre belle région en zone industrielle.

Céline Ragot, propriétaire d'une maison sur la commune de Reygades.

**Sujet :** [INTERNET] observation enquête publique "Parc éolien Corrèze 1- du Deyroux"

**De :** Paul Mouren <paulmouren@gmail.com>

**Date :** 09/01/2019 15:00

**Pour :** pref-environnement@correze.gouv.fr

Monsieur Paul Mouren  
Route de Lacan  
19430 Gouilles

9 janvier 2019

à Monsieur le président de la commission d'enquête publique  
et messieurs les commissaires enquêteurs du parc éolien du Deyroux,

Monsieur,

Je m'oppose et je m'opposerai à ce projet d'implantation d'éoliennes dans mon espace de vie.

Ce projet éolien du parc du Deyroux prévoit 10 éoliennes d'abord, mais en fait se sera plus de 30 gigantesques machines qui transformeront les Gorges de la Cère et la Xaintrie en zone industrielle.

J'ai travaillé des décennies en zone industrielle à Fos-sur-mer, puis je suis venu pour ma retraite investir mes économies dans un pays calme et magnifique, de forêts et de pâturages, ou des habitants s'efforcent d'entretenir le paysage.

Je n'ai pas été informé en 2011 de ce projet. C'est anormal et illégitime qu'une commune impacte négativement les communes voisines !

Comment peut-on en venir à détruire nos paysages au nom de l'écologie ?

Comment peut-on en venir à tuer les oiseaux ou à les persécuter au nom de l'écologie ?

Comment peut-on en venir à affaiblir notre santé par des infrasons au nom de l'écologie ?

La Xaintrie produit déjà beaucoup d'électricité « décarbonée » grâce à ses barrages.

La véritable écologie c'est préserver la nature et ne plus polluer inutilement.

Ces gigantesques éoliennes aujourd'hui prévues de 200m demain de 300m détruiront notre espace de vie pour les bénéfices d'une petite minorité en faisant fit de l'intérêt général.

Des habitants de Xaintrie s'efforcent de maintenir et d'améliorer l'économie touristique de qualité en sud Corrèze .

Je m'oppose à ce projet d'éoliennes pour protéger et libérer l'avenir des nouvelles générations, ce qui serait compromis avec l' invasion de ces machines.

Pour toutes ces raisons , je vous demande messieurs les commissaires enquêteurs d'émettre un avis défavorable à ce projet d'éoliennes industrielles.

Recevez mes respectueuses salutations.

M.Mouren.

— Pièces jointes : —

eoliennes Deyroux , obs. Mouren.pdf

27,4 Ko

**Sujet :** [INTERNET] Un nouveau commentaire a été enregistré sur le site  
"http://www.correze.gouv.fr"  
**De :** pref19@hebergement2.interieur-gouv.fr  
**Date :** 09/01/2019 14:27  
**Pour :** pref-environnement@correze.gouv.fr

Un nouveau commentaire a été enregistré sur le document [ICPE - Enquête publique du 7 janvier au 5 février 2019 société Parc Eolien Corrèze 1](#)

-----  
Récapitulatif du commentaire:

**Auteur:**

*Mas Lucienne*

**Adresse de messagerie:**

*lucienne.mas06@orange.fr*

**Sujet:**

*parc éolien du Deyroux corrèze 1*

**Message:**

*Suite à l'enquête publique ouvertes le 7 janvier ayant pour sujet le sujet ci-dessus, je marque mon opposition à ce projet qui porte de graves atteintes à notre environnement*

Ceci est un mail automatique. Merci de ne pas y répondre.



**Sujet :** [INTERNET] Un nouveau commentaire a été enregistré sur le site  
"http://www.correze.gouv.fr"

**De :** pref19@hebergement2.interieur-gouv.fr

**Date :** 09/01/2019 11:10

**Pour :** pref-environnement@correze.gouv.fr

Un nouveau commentaire a été enregistré sur le document ICPE - Enquête publique du 7 janvier au 5 février 2019 société Parc Eolien Corrèze 1

-----  
Récapitulatif du commentaire:

**Auteur:**

*Sophie Mignard*

**Adresse de messagerie:**

*sophiemignard@gmail.com*

**Sujet:**

*Contre les éoliennes en Xaintrie*

**Message:**

*J'habite à Argentat. Je suis conseillère municipale.*

*J'ai beaucoup d'amis hollandais , retraités néoruraux qui sont venus s'installer en Xaintrie pour la beauté de ses paysages et la préservation de la biodiversité.*

*Nous sommes dans une réserve de biosphère , nous mettons en place grâce au département un projet magnifique sur les carrières d'Argentat avec la création*

*d'un espace naturel sensible. Je ne comprendrai pas que nous détruisions notre valeur ajoutée*

*! En plus il n'y a pas de vent dans cette zone donc économiquement c'est aussi un non sens*

*Donc en résumé : dangereux écologiquement ; inefficace énergétiquement ; destructeur de paysage*

Ceci est un mail automatique. Merci de ne pas y répondre.

**Sujet :** [INTERNET] Un nouveau commentaire a été enregistré sur le site  
"http://www.correze.gouv.fr"  
**De :** pref19@hebergement2.interieur-gouv.fr  
**Date :** 09/01/2019 11:49  
**Pour :** pref-environnement@correze.gouv.fr

Un nouveau commentaire a été enregistré sur le document ICPE - Enquête publique du 7 janvier au 5 février 2019 société Parc Eolien Corrèze 1

-----  
Récapitulatif du commentaire:

**Auteur:**

*mompechin thierry*

**Adresse de messagerie:**

*thierry.monpechin@wanadoo.fr*

**Sujet:**

*enquete public eoliennes du deyroux*

**Message:**

*bonjour*

*j'approuve le projet eoliens sur ma commune a camps stmathurin*

*je suis propriétaire foncier concerné par l'eolienne E4*

*merci cordialement*

Ceci est un mail automatique. Merci de ne pas y répondre.

**Sujet :** [INTERNET] parc Eolien du Deyroux -Corrèze 1  
**De :** Florence Cappuyns <florence.cappuyns@gmail.com>  
**Date :** 10/01/2019 09:47  
**Pour :** pref-environnement@correze.gouv.fr

Monsieur le Président de la commission d'enquête publique,

Par la présente, je m'oppose à ce projet d'éolienne déposé par les sociétés Eolfi et sa filiale.

Mes arguments sont les suivants:

Je viens régulièrement en Corrèze pour les vacances, car il s'agit d'une région que j'apprécie beaucoup, pour son caractère rural et sa nature.

Je ne viens pas en vacances pour voir des éoliennes. Je pense que la majorité des touristes pensent comme moi. Qui dit éoliennes, dit diminution du tourisme et donc perte économique pour la région.

Il va de soi que si des éoliennes devaient être installées, je reverrai ma destination vacances. C'est bien dommage, car j'envisageais d'acheter un bien immobilier dans la région.

En installant des éoliennes, c'est le paysage qui va être transformé et qui ne sera plus le beau paysage rural et forestier que l'on connaît.

C'est aussi la biodiversité qui est en danger. Combien d'oiseaux et animaux vont être perturbés par les infrasons?

Les éoliennes provoquent également des nuisances sonores pour les humains et il ressort d'études scientifiques, que cela provoque des acouphènes.

En conclusion, il y a énormément d'inconvénients (je pourrais en citer d'autres). Je m'oppose fermement à ce projet, qui j'espère n'aboutira pas et vous demande par conséquent d'émettre un avis défavorable concernant ce projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président de la commission d'enquête publique, mes salutations distinguées.

Florence Cappuyns

**Sujet :** [INTERNET] Un nouveau commentaire a été enregistré sur le site  
"http://www.correze.gouv.fr"  
**De :** pref19@hebergement2.interieur-gouv.fr  
**Date :** 10/01/2019 09:31  
**Pour :** pref-environnement@correze.gouv.fr

Un nouveau commentaire a été enregistré sur le document ICPE - Enquête publique du 7 janvier au 5 février 2019 société Parc Eolien Corrèze 1

-----

Récapitulatif du commentaire:

**Auteur:**

*Mélanie Boucheny*

**Adresse de messagerie:**

*melie753@gmail.com*

**Sujet:**

*parc éolien sur Sexcles*

**Message:**

*le développement des énergies renouvelables doit être une priorité pour la France. la Corrèze, malgré le fait que ce département soit déjà fortement pourvu de barrages, doit participer à l'effort national vers la transition énergétique. le projet sur Sexcles, Camps et Mercoeur s'insère dans une logique paysagère qui permettra au paysage d'évoluer tout en limitant les visibilités depuis un grand nombre d'habitation. son insertion paysagère respecte tout a fait le paysage. le projet limite les insertions en boisement tout en se trouvant a proximité. je trouve que le projet semble avoir été bien réfléchi et bien dimensionné au territoire. produire beaucoup plus avec de grandes éoliennes m'apparait plus pertinent que d'installer de nombreuses éoliennes de petite taille.*

Ceci est un mail automatique. Merci de ne pas y répondre.

**Sujet :** [INTERNET] Un nouveau commentaire a été enregistré sur le site  
"http://www.correze.gouv.fr"  
**De :** pref19@hebergement2.interieur-gouv.fr  
**Date :** 10/01/2019 09:30  
**Pour :** pref-environnement@correze.gouv.fr

Un nouveau commentaire a été enregistré sur le document ICPE - Enquête publique du 7 janvier au 5 février 2019 société Parc Eolien Corrèze 1

-----

Récapitulatif du commentaire:

**Auteur:**

*agnes chartron*

**Adresse de messagerie:**

*agneschartron@yahoo.fr*

**Sujet:**

*parc eolien camps*

**Message:**

*je trouve tres dommageable de defigurer un si beau paysage dans une region ou le tourisme est un element economique majeur*

Ceci est un mail automatique. Merci de ne pas y répondre.

**Sujet :** [INTERNET] enquête publique Parc éolien du Deyroux Corrèze 1

**De :** bontemps josianne <josianne.bontemps@live.be>

**Date :** 10/01/2019 22:31

**Pour :** "pref-environnement@correze.gouv.fr" <pref-environnement@correze.gouv.fr>

Monsieur le Préfet,

Je m'oppose fermement au projet du Parc Eolien du Deyroux.

La Xaintrie est une région dont la nature et les paysages ont été jusqu'à présent très protégés.

Ces atouts font qu'elle est une région appréciée des amoureux de la nature; ceux-ci s'y installent pour y passer une retraite paisible en participant à la vie économique de la Corrèze, d'autres viennent y passer leurs vacances, justement pour la beauté des paysages et les vues dégagées qu'ils peuvent admirer au cours de leurs randonnées.

Il est illusoire de croire qu'ils reviendront pour "admirer" les éoliennes...

L'activité touristique en sera la première impactée.

Je suis également persuadée que le secteur immobilier sera touché pour les mêmes raisons.

Je possède une résidence secondaire dans un village voisin et compte m'y installer définitivement à l'âge de la retraite, sauf si ce projet d'implantation voit le jour.

Je me rends régulièrement à Goulles car notre fils s'y est installé pour y vivre.

Je vous demande par conséquent d'émettre un avis DEFAVORABLE pour l'installation d'éoliennes en Corrèze.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance ma parfaite considération.

Josianne Bontemps

rue charlier 5

Lasne - Belgique

**Sujet :** [INTERNET] enquête publique Parc éolien du Deyroux.

**De :** Gérard Stéfanini <gerardstefanini@orange.fr>

**Date :** 11/01/2019 13:58

**Pour :** pref-environnement@correze.gouv.fr

Résident huit mois par an dans la zone de Camps, citée en objet, dont j'apprécie le calme, le silence, le ciel nocturne et où je suis propriétaire depuis vingt-cinq ans d'une très ancienne maison corrésienne :

Je suis opposé à ce projet d'éoliennes industrielles pour les raisons suivantes :

Je n'ai JAMAIS ETE CONSULTE, préalablement au développement de ce projet, ni par mes élus, ni par les propriétaires signataires.

Le GIGANTISME des installations nuit gravement aux paysages auxquels les habitants sont très attachés et à la spécificité des gorges de la Cère.

Les NUISANCES sanitaires -en particulier l'influence des INFRA-SONS- sur les hommes et les animaux ne sont pas prises en compte .

Les DEGATS pour les personnes et les biens en cas de rupture mécanique sont largement sous-estimés.

Le projet est en contravention avec la loi NATURA 2000. La présence de dix machines et plus dégradera de façon irréversible ce site et sa bio-diversité.

C'est dans la POCHE DES CONTRIBUABLES que l'état prélève les sommes nécessaires au subventionnement de l'éolien.

La PRODUCTION de ces engins est dérisoire rapportée à leurs dimensions.

Vous voudrez bien vous référer aux données EDF : renouvelable, hors hydraulique  
=1,9% .

Veillez accepter mes salutations.



# [INTERNET] Parc éolien du DEYROUX

Sujet : [INTERNET] Parc éolien du DEYROUX  
De : Claudine DELMAS <claudine.veze@gmail.com>  
Date : 10/01/2019 21:17  
Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Monsieur le Commissaire Enquêteur.

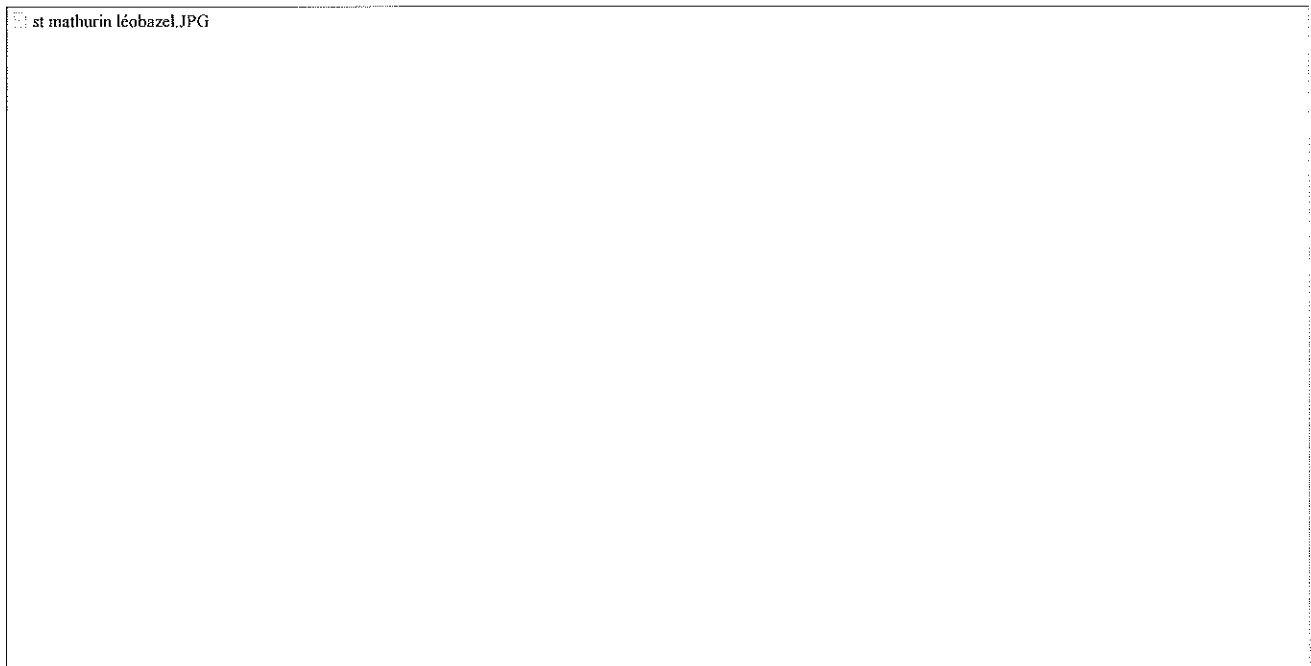
A titre personnel et en qualité de déléguée à la Fondation du Patrimoine ( délégation régionale du Limousin ) je suis **TRÈS OPPOSÉE** au projet de création du parc éolien du Deyroux.

Ce parc éolien saccagerait définitivement la qualité des paysages qui sont, avec le bâti traditionnel et ses espaces "Nature" les atouts indissociables de la XAINTRIE . Ces derniers contribuant à l'attractivité FORTE de ce territoire corrézien qui est resté assez préservé.

J'ai été particulièrement éffarée par le photomontage du village de St Mathurin Léobazel, réalisé par la société Eolfi elle-même.

J'espère que toutes les communes concernées de près ou de loin par ce projet prendront conscience des conséquences néfastes pour plusieurs générations et pour la Xaintrie elle-même si ce parc devait, un jour, se réaliser.

Claudine Delmas le bourg Sexcles déléguée à la Fondation du Patrimoine - délégation régionale du Limousin.



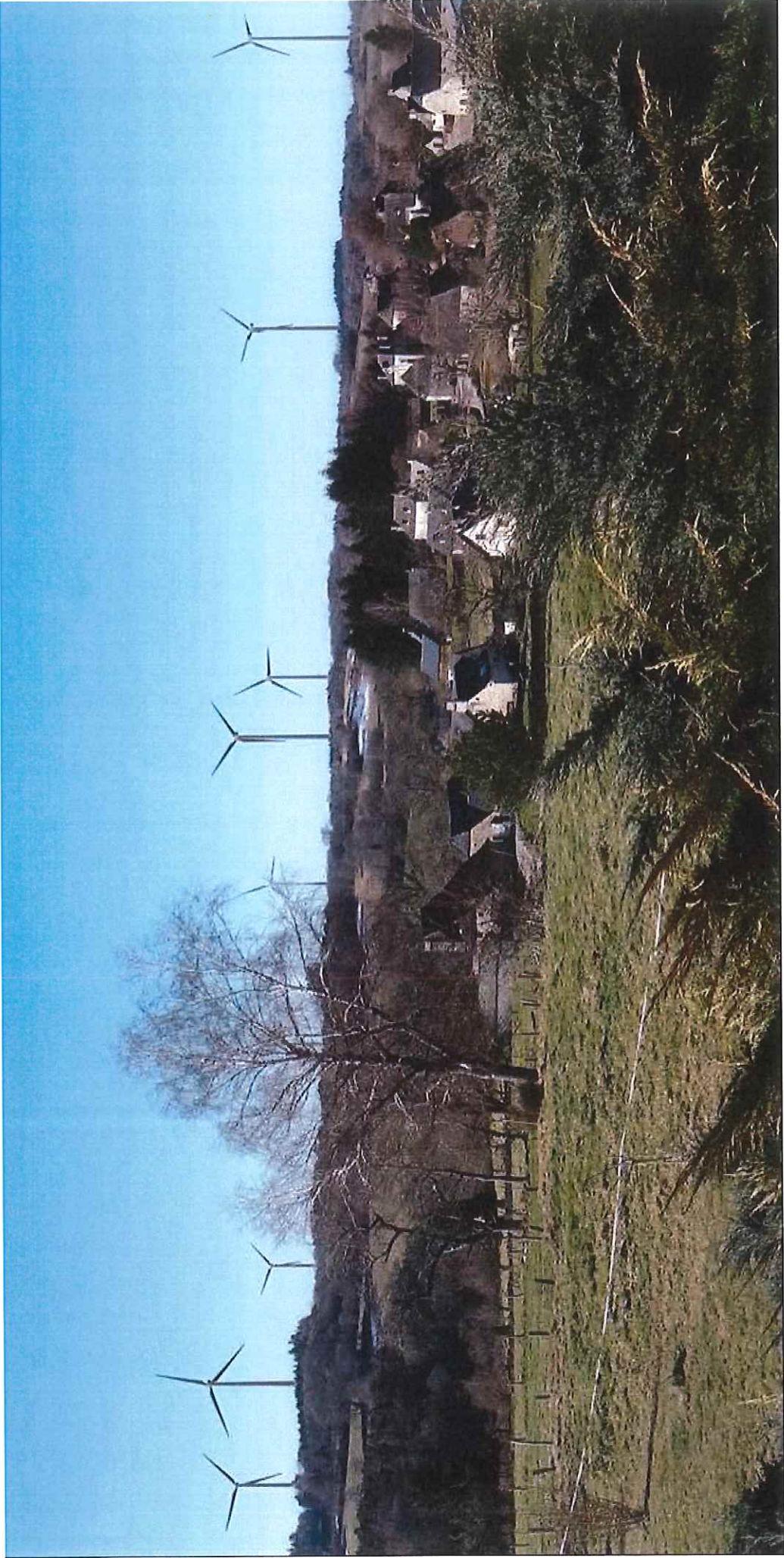
Village de St-Mathurin-Léobazel; Photomontage Eolfi

Garanti sans virus. [www.avast.com](http://www.avast.com)

Pièces jointes :

image003.jpg

17179869184  
Go



**Sujet :** [INTERNET] Fwd: parc éolien du Deyroux  
**De :** Marie-Claire Bourliataud <mcbourliataud@gmail.com>  
**Date :** 10/01/2019 18:33  
**Pour :** pref-environnement@correze.gouv.fr

Monsieur le Président de la commission d'enquête,

Je suis opposée à ce projet d'éoliennes industrielles pour la préservation des paysages, historiques, patrimoines, sanitaires, environnementales, professionnelles...

J'ai des amis qui habitent à Sexcles, j'ai souvent l'occasion de randonner dans cette magnifique Xaintrie. De plus le bruit permanent provoqué par les éoliennes va perturber le silence et la biodiversité de cette région qui est si précieuse de nos jours.

Marie-Claire BOURLIATAUD

**Sujet :** [INTERNET] parc éolien du Deyroux

**De :** Marie-Claire Bourliataud <mcbourliataud@gmail.com>

**Date :** 10/01/2019 18:42

**Pour :** pref-environnement@correze.gouv.fr

Monsieur le Président de la commission d'enquête,

Je suis opposée à ce projet d'éoliennes industrielles pour la préservation des paysages, historiques, patrimoines, sanitaires, environnementales, professionnelles...

J'ai des amis qui habitent à Sexcles, j'ai souvent l'occasion de randonner dans cette magnifique Xaintrie. De plus le bruit permanent provoqué par les éoliennes va perturber le silence et la biodiversité de cette région qui est si précieuse de nos jours.

Marie-Claire BOURLIATAUD

**Sujet :** [INTERNET] Un nouveau commentaire a été enregistré sur le site  
"http://www.correze.gouv.fr"

**De :** pref19@hebergement2.interieur-gouv.fr

**Date :** 10/01/2019 12:08

**Pour :** pref-environnement@correze.gouv.fr

Un nouveau commentaire a été enregistré sur le document ICPE - Enquête publique du 7 janvier au 5 février 2019 société Parc Eolien Corrèze 1

-----

Récapitulatif du commentaire:

**Auteur:**

*Thomas HERBINET*

**Adresse de messagerie:**

*t.herbinet@gmail.com*

**Sujet:**

*Un projet exemplaire*

**Message:**

*En ces temps de crise à la fois écologique et sociale, on ne peut qu'encourager un projet éolien comme celui-ci qui a su concilier les enjeux de la préservation de la biodiversité et la production d'électricité renouvelable à un prix compétitif sans coût caché.*

Ceci est un mail automatique. Merci de ne pas y répondre.

**Sujet :** [INTERNET] Un nouveau commentaire a été enregistré sur le site  
"http://www.correze.gouv.fr"  
**De :** pref19@hebergement2.interieur-gouv.fr  
**Date :** 10/01/2019 14:28  
**Pour :** pref-environnement@correze.gouv.fr

Un nouveau commentaire a été enregistré sur le document ICPE - Enquête publique du 7 janvier au 5 février 2019 société Parc Eolien Corrèze 1

-----

Récapitulatif du commentaire:

**Auteur:**

*MOLLEMA Barbara*

**Adresse de messagerie:**

*babs@pebru.nl*

**Sujet:**

*NON aux eolien*

**Message:**

*Je dit NON aux eoliens en CORREZE*

Ceci est un mail automatique. Merci de ne pas y répondre.

**Sujet :** [INTERNET] Parc éolien du Deyroux

**De :** andrediverres <a.diverres85@free.fr>

**Date :** 11/01/2019 17:14

**Pour :** pref-environnement@correze.gouv.fr

**Copie à :** claudine DELMAS <claudine.veze@gmail.com>

Mr lePrésident de la commission d'enquête publique

Je, soussigné, Docteur en Médecine André DIVERRES reconnaît avoir pris connaissance de l'implantation d'un parc éolien dénommé du Deyroux entre autre sur la commune de Sexcles.

Pour rendre régulièrement visite à ma soeur Mme DELMAS résidente de cette commune, je mesure les préjudices induits par ce projet de parc éolien d'autant plus importants que les machines en projet sont de taille démesurée(200m) Ces nuisances sont multiples de survenue précoce ou en devenir plus tardif.

Au premier chef, l'impact sur la santé humaine ainsi que le souligne dans son récent rapport de 2018 l'Académie de Médecine:

- Nuisances visuelles et son impact sur l'équilibre psychologique des populations riveraines.
- Nuisances sonores induisant des troubles du sommeil et un retentissement sur l'équilibre psychologique. Ces nuisances sonores sont de plusieurs nature, les premières sont mécaniques en rapport avec le mouvement de rotation des pales et les secondes sont provoquées par les turbulences.
- Nuisances d'ondes émises, insidieuses car non perceptibles directement, et notamment les ondes de basses fréquences. Ces ondes peuvent avoir un retentissement sur l'oreille interne de l'être humain et générer des troubles de l'équilibre. De plus , il semblerait que ces ondes aient des incidences néfastes sur les organes creux de l'organisme humain en entraînant des dysfonctionnements.

En deuxième lieu, il faut signaler l'impact négatif sur la faune notamment les oiseaux et les chauves-souris. Ces immenses pales percutent les oiseaux par leur rotation. Plus grave, les chauves-souris, largement décimées par les pesticides et l'éclairage urbain se trouvent une nouvelle fois mises en danger par ses machines. En effet, trompées par leur appréciation, elles prennent ces machines pour des arbres protecteur. En se dirigeant sur ces « abris » elles se trouvent traumatisées directement par les pales et indirectement par les dépressions induites par le mouvement de rotation qui crée une implosion interne de ces petits volatiles. Dois-je vous rappeler le risque environnemental néfaste que la disparition de ces espèces utiles ferait peser sur l'écosystème avec la multiplication des insectes.

De plus, je m'étonne de l'entêtement des autorités administratives et politiques à vouloir accentuer la désertification des campagnes en les rendant de plus en plus inhospitalière et défigurées par ces immenses moulins à brasser de l'air. Les « bobos » des villes peuvent dormir tranquilles ce n'est pas devant leurs fenêtres que l'on viendra installer des éoliennes. Cela est réservé aux gens des campagnes, loin de tout, médecin, école, service public et contraints d'utiliser leur véhicule pour le moindre service.

Ces installations d'éoliennes en campagne ne font qu'accroître ce sentiment d'injustice d'une partie de la population qui aurait le droit de subir les désagréments de la production électrique sans même avoir un accès normal à internet et la téléphonie mobile pourtant gourmand en électricité et largement consommé par le peuple des villes.

Enfin, ces éoliennes sont imposées par des lobbies dont la finalité mercantile n'est plus à démontrer. Électricité revendue très cher aux fournisseurs au détriment du contribuable, avec une capacité de production des machines tout-à-fait aléatoire et nécessitant un complément des centrales thermiques.

Afin de ne pas défigurer définitivement notre beau pays et pour toutes les raisons citées ci-dessus, il serait préférable de différer voire de renoncer à ce parc éolien.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sincères salutations.

Docteur A. DIVERRES  
2 rue du Mûrier  
85400 Luçon



**Sujet :** [INTERNET] enquête publique Parc Eolien du Deyroux Corrèze 1

**De :** philippe cappuyns <ph.cappuyns@live.be>

**Date :** 11/01/2019 19:08

**Pour :** "pref-environnement@correze.gouv.fr" <pref-environnement@correze.gouv.fr>

Monsieur le Préfet,

Par la présente, je vous fais part de mon opposition ferme au projet d'implantation d'éoliennes industrielles.

Mes arguments sont les suivants :

- la Xaintrie est une très belle région qui a su préserver jusqu'à ce jour son cadre naturel : ses paysages, ses cours d'eau et sa faune. Ce n'est pas pour rien que de nombreux retraités décident de s'y installer et que les amateurs de randonnée aiment y passer leurs vacances. L'implantation d'éoliennes défigurera le paysage et influencera négativement l'installation de nouveaux arrivants et la destination des vacanciers.
- l'impact sur le marché immobilier n'est pas à négliger : moins-value certaine sur les maisons.
- les problèmes de santé pour les riverains : infrasons provoquant des acouphènes.
- coût exorbitant de ces éoliennes pour une production faible d'énergie

J'ai choisi de venir m'installer avec mon épouse en Xaintrie pour y passer une retraite paisible. L'installation des éoliennes pourrait modifier mon projet.

Il serait plus judicieux d'inciter la population à ne plus gaspiller les ressources naturelles et à respecter le cadre de vie magnifique de votre région.

Je vous demande donc, Monsieur le Préfet, d'émettre un avis DEFAVORABLE pour ce projet Parc Eolien du Deyroux.

Je vous en remercie par avance et vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma parfaite considération.

Cappuyns Philippe  
5 rue Charlier  
1380 Lasne Belgique

**Sujet :** [INTERNET] Un nouveau commentaire a été enregistré sur le site  
"http://www.correze.gouv.fr"  
**De :** pref19@hebergement2.interieur-gouv.fr  
**Date :** 11/01/2019 23:32  
**Pour :** pref-environnement@correze.gouv.fr

Un nouveau commentaire a été enregistré sur le document ICPE - Enquête publique du 7 janvier au 5 février 2019 société Parc Eolien Corrèze 1

-----

Récapitulatif du commentaire:

**Auteur:**

*Verena feola*

**Adresse de messagerie:**

*Verena.feola@bbox.fr*

**Sujet:**

*Parc éolien Corrèze 1*

**Message:**

*Je m'oppose à la réalisation de ce projet, inefficace en matière de production d'énergie, mettant en péril la biodiversité d'un territoire qui a déjà beaucoup donné dans ce domaine avec la réalisation de grands barrages.*

Ceci est un mail automatique. Merci de ne pas y répondre.

Sujet : [INTERNET] Enquête publique Parc éolien du Deyroux.

De : j-marc grandclaudes <j-marc.grandclaudes@orange.fr>

Date : 12/01/2019 17:38

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

de M. Jean-Marc et Mme Yannick Grandclaudes

lieu-dit Artigues (n° 7)

19430 Sexcles

Courriel : j-marc.grandclaudes@orange.fr

Mesdames. Messieurs.

Etant concerné par cette enquête publique au titre de résident de la commune de Sexcles, en résidence principale ; nous souhaitons apporter nos observations concernant l'implantation de DIX éoliennes sur le "Plateau de Mercoeur" dit "Parc éolien Corrèze 1".

Notre domicile étant sis "lieu-dit Artigues", nous aurons une vue en direct sur la majorité de ce champ d'éoliennes qui y seront implantées.

D'ores et déjà, NOUS SOMMES OPPOSES A CE PROJET D'EOLIENNES INDUSTRIELLES.

Pour plusieurs raisons que nous exposons ci-après.

Nous sommes en accord total avec les élus sexclois qui rejettent ce projet depuis le début.

Nous ne sommes pas contre les "énergies renouvelables".

Mais, il faut être logique.

La Corrèze possède une production de la-dite énergie issue des barrages hydroélectriques qui y sont implantés depuis le siècle dernier, fonctionnant toujours, sans problème, ni incident connu, ne nécessitant qu'un entretien coûteux mais régulier.

Venons-en aux "bénéfices" de cette opération.

Nous les considérons comme nuls !

Pourquoi ?

Nous avons eu pendant 18 mois un « mat de mesures ».

Lesquelles ont déterminé que la puissance du vent était insuffisante pour produire un bénéfice positif électrique.

Nous n'allons pas vous faire l'affront de vous en rappeler le résultat ; les "techniciens" vous répondront que c'est insuffisant pour être bénéficiaire.

Notre réponse et interrogation.

A qui va profiter ce "piètre bénéfice" ?

Aux actionnaires des sociétés concernées, à la population locale ?

Telle est la question !

Notre réponse sera, comme d'habitude aux premiers cités !

Maintenant, les aspects négatifs.

Et il y en a !

Les principaux.

Nous ne voulons surtout pas être négatifs dans notre propos.

Sans être baptisés de "écologiques" ; nous pensons à notre planète "Terre", à notre «France», à notre région, à notre département, à notre petit village de Sexcles !

Est-ce que l'implantation de DIX éoliennes sur le le site du « Deyroux » (nous reprenons volontairement le nom générique du projet, connaissant ce plateau sous l'appellation de «Plateau de Mercoeur», ce n'est point grave, ce qui compte c'est que nous parlions du même lieu !) ; sera un bien pour la population locale ?

Nous nous interrogeons !

Nous ne souhaitons pas là émettre un avis ; mais notre réponse ira vers le NON.

Encore une fois, pourquoi ?

Les «favorables» au projet répondront : nous percevrons un «loyer» pour l'occupation de nos terrains, il y a un intérêt économique pour la région par l'arrivée de cette nouvelle technologie qui apportera emplois, ... ; les «non favorables» rétorqueront : pollution, intérêts économiques incertains, remise en état des sites, altération du potentiel touristique, dévalorisation du patrimoine, ...

Nous reviendrons uniquement sur certains points qui nous tiennent à cœur.

Nous ne sommes point corréziens.

Nous sommes venus en vacances pendant plusieurs années en Xaintrie. La région nous ayant séduit pour son calme, son air pur, ses forêts, ses habitants accueillants ... nous avons acheté en 1992 une petite maison typique que nous avons restauré au fil des années. Il faut avouer qu'étant originaires de la région parisienne, il n'y avait pas photo.

A la retraite, nous y sommes arrivés en résidence principale en 2008.

En quelques années, notre Corrèze s'est déboisée pour des raisons économiques, les forêts devant rapporter, normal.

Mais, certaines parcelles sont devenues les prairies nécessaires pour augmenter le cheptel bovins.

Pourquoi ? Toujours pour raisons économiques ! Subventions allouées par la communauté européenne.

Mais ceci est un autre sujet.

Les communes de Camps-St Mathurin-Léobazel, Sexcles et Mercoeur sont «réserve mondiale de biosphère» ayant obtenues ce label de l'UNESCO, comme d'autres environnantes. Certaines en périphérie sont même qualifiées en «Natura 2000».

Ces labels ne sont pas décernés à vie. Le seront-ils dans quelques années ?

Sachant que la Corrèze mise la majorité de ses ressources pécuniaires sur le tourisme ; nos visiteurs ne risquent-ils pas d'aller voir ailleurs dans quelques années ?

La Corrèze, département peu urbanisé, risque de voir les nouveaux habitants potentiels, s'installés dans d'autres régions et/ou départements plus attractifs, surtout pour y travailler et y vivre à l'année.

Cette situation, déjà peu enviable, peu voir s'écrouler la valeur marchande de nos biens immobiliers.

Ce site d'éoliennes dont on parle maintenant depuis plusieurs années devait être équipé de mats de 90 mètres à l'origine ; nous en sommes arrivés à 200 mètres, pâles comprises, les plus hautes de France actuellement. Pourquoi une telle hauteur ? Pour une meilleure prise du vent, pour un meilleur rendement ? Là, nous ne savons quoi répondre, n'ayant pas trouvé dans le dossier la réponse. En tout état de cause, qui dit hauteur, dit dégradation du paysage.

Autre point que nous croyons important. Il s'agit du démantèlement de ces éoliennes lorsqu'elles ne seront plus productives. Les textes prévoient que la société exploitante ; pour nous « Eolfi », se chargera de cette tâche. Mais, dans 50 ans, Eolfi sera-t-elle toujours existante ? Si oui, très bien. Si non, qui se chargera de cette mission ? Et si aucune société ou administration (Etat, Grande Région, Département, commune) ne prend le relais ... que vont devenir ces mats, verrues dans le paysage ? Nous nous en inquiétons et posons la question !

Il y a également le problème de santé publique, tant pour les humains que pour les animaux.

Les bruits, même s'ils sont peu importants, donc sans conséquence. (sic dossier)

N'auront-ils point à plus ou moins courte échéance un impact sur la santé.

Question ?

Nous avons en mémoire, puisque nous l'avons connu, le "nuage radioactif de Tchernobil" qui n'est pas arrivé en France (stoppé à la frontière !) ; mais quelques années plus tard les cancers qui se sont déclarés chez nous, tout comme dans les pays dits contaminés.

Nous sommes déjà très prolixes.

Nous confirmons comme demandé dans le texte de l'enquête publique que :

"NOUS SOMMES OPPOSE(E)S A CE PROJET D'EOLIENNES INDUSTRIELLES".

Principalement pour des raisons économiques, mais surtout touristiques, environnementales et de santé publique.

Cordiales salutations.

Rédigé le 12 janvier 2019 pour faire valoir ce que de droit.

Jean-Marc et Yannick Grandclaude.

**Sujet :** [INTERNET] Fwd: Parc éolien du Deyroux  
**De :** DE ANGELIS BRIGITTE <bdeangelis83@gmail.com>  
**Date :** 12/01/2019 19:06  
**Pour :** "pref-environnement@correze.gouv.fr" <pref-environnement@correze.gouv.fr>  
**Copie à :** Claudine DELMAS <claudine.veze@gmail.com>

Mr lePrésident de la commission d'enquête publique

Je, soussignée, Brigitte De Angelis reconnaît avoir pris connaissance de l'implantation d'un parc éolien dénommé du Deyroux entre autre sur la commune de Sexcles.

Je rends régulièrement visite à ma soeur Mme DELMAS résidente de cette commune et je m'interroge sur les préjudices induits par ce projet de parc éolien d'autant plus importants que les machines en projet sont de taille démesurée(200m).

Ces nuisances sont multiples

- Nuisances visuelles et son impact sur l'équilibre psychologique des populations riveraines.
- Nuisances sonores induisant des troubles du sommeil et un retentissement sur l'équilibre psychologique. Ces nuisances sonores sont de plusieurs nature, les premières sont mécaniques en rapport avec le mouvement de rotation des pales et les secondes sont provoquées par les turbulences.
- Nuisances d'ondes émises, insidieuses car non perceptibles directement, et notamment les ondes de basses fréquences. Ces ondes peuvent avoir un retentissement sur l'oreille interne de l'être humain et générer des troubles de l'équilibre.

Je veux alerter également de l'impact négatif sur la faune notamment les oiseaux . Ces immenses pales percutent les oiseaux par leur rotation.

De plus, ce projet portera atteinte au patrimoine immobilier de ce territoire comme cela a été constaté dans d'autres régions où sont installés des parcs éoliens.

Afin de ne pas défigurer définitivement cette superbe région de la Xaintrie et pour toutes les raisons citées ci-dessus je vous demande de renoncer à ce parc éolien.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sincères salutations.

Brigitte De Angelis



291 avenue Général Norbert Riéra  
Résidence Lac Aurélien  
83600 Frejus



Garanti sans virus. [www.avast.com](http://www.avast.com)